



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA MOSELLE



**Behren-lès-
Forbach**



Cocheren



Forbach



Petite-Rosselle



Stiring-Wendel



Thédling

CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE

~

Forbach Porte de France

SOMMAIRE

<u>PREAMBULE</u>	page 6
<u>PREMIERE PARTIE : QUARTIERS PRIORITAIRES ET ANALYSE DE LEUR SITUATION</u>	page 7
<u>INTRODUCTION : PRESENTATION DU TERRITOIRE A L'ECHELLE DE L'AGGLOMERATION</u>	
I. <u>BEHREN-LES-FORBACH</u>	page 9
1. <u>Présentation de la commune</u>	page 9
2. <u>Analyse du quartier : La Cité (catégorie 1)</u>	page 9
2.1. Les aspects urbains	
2.2. Les difficultés socio-économiques	
II. <u>THEDING</u>	page 11
1. <u>Présentation de la commune</u>	page 11
2. <u>Analyse du quartier : La Cité (catégorie 1)</u>	page 11
2.1. Les aspects urbains	
2.2. Les difficultés socio-économiques	
III. <u>FORBACH</u>	page 12
1. <u>Présentation de la commune</u>	page 12
2. <u>Analyse des quartiers</u>	page 13
2.1. <u>Le Wiesberg-L'Hommel (catégorie 2)</u>	page 13
2.1.1. Les aspects urbains	
2.1.2. Les difficultés socio-économiques	
2.2. <u>Le Kobenberg (catégorie 2)</u>	page 14
2.2.1. Les aspects urbains	
2.2.2. Les difficultés socio-économiques	
2.3. <u>Bellevue (catégorie 3)</u>	page 14
2.3.1. Les aspects urbains	
2.3.2. Les difficultés socio-économiques	
2.4. <u>Le Bruch (+Holweg-Sorbiers-Widem-Bruchgraben) (catégorie 3)</u>	page 15
2.4.1. Les aspects urbains	
2.4.2. Les difficultés socio-économiques	

IV. <u>STIRING-WENDEL</u>	page16
1. <u>Présentation de la commune</u>	page 16
2. <u>Analyse du quartier : Le Grosskirfeld (catégorie 3)</u>	page 16
2.1. Les aspects urbains	
2.2. Les difficultés socio-économiques	
V. <u>PETITE-ROSSELLE</u>	page 17
1. <u>Présentation de la commune</u>	page 17
2. <u>Analyse du quartier : Le Winterhubel-Néolia (catégorie 3)</u>	page 18
2.1. Les aspects urbains	
2.2. Les difficultés socio-économiques	
VI. <u>COCHEREN</u>	page 19
1. <u>Présentation de la commune</u>	page 19
2. <u>Analyse du quartier : Cité Belle-Roche (catégorie 3)</u>	page 19
2.1. Les aspects urbains	
2.2. Les difficultés socio-économiques	
<u>DEUXIEME PARTIE : DIAGNOSTIC EN FONCTION DES THEMATIQUES PRIORITAIRES</u>	page 21
<u>INTRODUCTION : LES DIFFERENTES THEMATIQUES</u>	page 21
I. <u>LA SITUATION COMMUNE</u>	page 21
1. <u>L'intégration et la lutte contre les discriminations</u>	page 21
2. <u>La santé</u>	page 22
3. <u>Citoyenneté et prévention de la délinquance</u>	page 23
II. <u>LES PARTICULARITES COMMUNALES</u>	page 23
1. <u>BEHREN-LES-FORBACH : La Cité</u>	page 23
1.1. Habitat et cadre de vie	
1.2. Accès à l'emploi et développement économique	
1.3. Réussite éducative	
1.4. Santé	
1.5. Citoyenneté et prévention de la délinquance	

2. <u>THEDING : La Cité</u>	page 33
2.1. Habitat et cadre de vie	
2.2. Accès à l'emploi et développement économique	
2.3. Réussite éducative	
2.4. Citoyenneté et prévention de la délinquance	
3. <u>FORBACH : Le Wiesberg-L'Hommel, le Kobenberg, Bellevue, Le Bruch</u>	page 36
3.1. Habitat et cadre de vie	
3.2. Accès à l'emploi et développement économique	
3.3. Réussite éducative	
3.4. Citoyenneté et prévention de la délinquance	
4. <u>LES QUARTIERS HORS Z.U.S. (Grosskirfeld, Winterhubel et Belle-Roche)</u>	page 43
4.1. Habitat et cadre de vie	
4.2. Accès à l'emploi et développement économique	
4.3. Réussite éducative	
4.5. Citoyenneté et prévention de la délinquance	

TROISIEME PARTIE : LE PROJET D'ACTION STRATEGIQUE page 46

I. AGGLOMERATION ET PROJETS THEMATIQUES DE TERRITOIRE page 46

1. <u>HABITAT ET CADRE DE VIE</u>	page 46
2. <u>ACCES A L'EMPLOI ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE</u>	page 47
3. <u>REUSSITE EDUCATIVE</u>	page 48
4. <u>SANTE</u>	page 49
5. <u>CITOYENNETE ET PREVENTION DE LA DELINQUANCE</u>	page 49
5.1. Les C.L.S. et C.L.S.P.D.	
5.2. Les actions structurantes	
5.3. Les objectifs transversaux	

II. LES QUARTIERS page 50

1. <u>BEHREN-LES-FORBACH</u>	page 50
2. <u>THÉDING</u>	page 52
3. <u>FORBACH</u>	page 53
4. <u>COCHEREN / PETITE-ROSSELLE / STIRING-WENDEL</u>	page 54

<u>QUATRIEME PARTIE : LE PILOTAGE POLITIQUE ET TECHNIQUE</u>	page 55
I. <u>LE PILOTAGE POLITIQUE</u>	page 55
II. <u>LE PILOTAGE TECHNIQUE</u>	page 55
III. <u>RELATIONS AVEC LES PARTENAIRES</u>	page 56
<u>CINQUIEME PARTIE : SIGNATURE DES PARTENAIRES</u>	page 57

PREAMBULE

Le présent Contrat Urbain de Cohésion Sociale (C.U.C.S.) 2007 – 2009 a été élaboré dans le cadre :

- des décisions du Conseil Interministériel des Villes (C.I.V.) du 9 mars 2006 instituant les C.U.C.S
- des circulaires du 24 mai 2006 et du 15 septembre 2006 relatives à la préparation et l'élaboration des C.U.C.S.

Le C.U.C.S. de l'Agglomération de Forbach fait suite au Contrat de Ville du Bassin Houiller (2000/2006) qui concernait 16 communes réparties sur deux arrondissements. Désormais, ce sont 4 Contrats Urbains, articulés autour des différents E.P.C.I., qui interviendront sur les territoires prioritaires.

Pour l'Agglomération de Forbach, le Contrat Urbain est signé entre l'Etat, la Communauté d'Agglomération Forbach Porte de France et les Communes de Behren-lès-Forbach, Cocheren, Forbach, Petite-Rosselle, Stiring-Wendel et Thédning.

Le présent contrat s'appuie sur :

- un diagnostic territorial et thématique partagé
- un plan d'action stratégique
- un pilotage politique et technique

Ce projet urbain de cohésion sociale vise à mobiliser l'ensemble des politiques publiques concernées par les territoires ou les thématiques prioritaires. Les programmes d'actions pluriannuels viendront compléter ce projet en se référant aux objectifs stratégiques.

PREMIERE PARTIE : QUARTIERS PRIORITAIRES ET ANALYSE DE LEUR SITUATION

INTRODUCTION : PRESENTATION DU TERRITOIRE A L'ECHELLE DE L'AGGLOMERATION

Située à l'Est de la Moselle, en plein cœur du Bassin Houiller, porte frontalière avec le Land de Sarre en Allemagne, la Communauté d'Agglomération de Forbach Porte de France (C.A.F.P.F.) regroupe 21 communes et 82 146 habitants.

La politique après-mines marquée par le Pacte Charbonnier en 1994 clôture un siècle et demi d'exploitation charbonnière. Le District Urbain de Forbach, créé en 1970 pour amorcer la reconversion et la redynamisation du territoire, se transforme en Communauté d'Agglomération au 1^{er} janvier 2003. En 2004, le projet de territoire se concrétise au travers du Contrat d'Agglomération pour la période 2004-2014.

Inscrit dans la dépression du Warndt et sur le Plateau Lorrain, le territoire de la C.A.F.P.F. offre une complexité morphologique de plateau, de front de côtes et de dépressions qui génère une variété de paysages et des identités spatiales propres à un espace frontalier. Le plateau, en retrait de la vallée industrialisée, présente un réseau hydrographique dense et le site offre une superficie de forêt assez importante en périphérie des espaces urbanisés. Le territoire s'inscrit dans une dimension géographique stratégique à l'échelle européenne (axes routiers, TGV Est, proximité de l'Allemagne, Benelux, Suisse, etc.).

L'habitat se singularise par la prégnance des logements construits par les Houillères du Bassin de Lorraine (H.B.L.) et propriété aujourd'hui pour la majeure partie de la S.A.S. Sainte Barbe, émanation de la Société Nationale Immobilière (S.N.I.).

Ce parc représente 15 000 logements dans le Bassin Houiller. Sa répartition géographique dans l'Agglomération de Forbach se concentre essentiellement à Behren-lès-Forbach avec près de 2 700 logements miniers dans la Cité. La C.A.F.P.F. s'est dotée d'un Programme Local de l'Habitat (P.L.H.) qui explicite les enjeux de maintien de la population et d'adaptation qualitative et quantitative du parc locatif (y compris le logement social). Au niveau des transports, la Communauté est devenue autorité organisatrice de transport urbain au 1^{er} janvier 2003.

Le territoire de la C.A.F.P.F., compris dans un espace géographique plus large (le Bassin Houiller), a longtemps été caractérisé par l'existence d'une communauté sociale dont les valeurs étaient forgées à partir du travail à la mine, de la pratique du dialecte et de la multiculturalité. Aujourd'hui, ces valeurs sont en grande perte sous l'effet des mutations économiques et culturelles. Ce sont désormais les espaces ruraux qui sont le lieu de recomposition spatiale et identitaire, phénomène renforcé par l'installation importante de ménages allemands dans ces zones.

A l'opposé, les Cités minières sont aujourd'hui peu attractives en raison de leur morphologie particulière. De plus, des identités communautaires très fortes s'y sont développées. La population, en forte baisse entre les recensements de 1990 et 1999 et vieillissante, est caractérisée par une masse importante de personnes étrangères (près de 14 %) ou d'origine immigrée habitant principalement en milieu urbain. Les vagues d'immigration (Italiens, Maghrébins, Polonais, Turcs) ont marqué l'évolution démographique des Cités minières. Plus récemment (années 80), ce sont des ressortissants marocains qui sont venus travailler dans les mines.

Au niveau économique, le population active globale stagne depuis 1990 mais le taux d'activité baisse dans les quartiers en raison notamment du Congé Charbonnier de Fin de Carrière (C.C.F.C) et du vieillissement de la population. La situation de l'emploi est préoccupante (taux de chômage à plus de 13 %) et concerne surtout les femmes. Le niveau de qualification et de formation reste faible. L'activité économique, qui se maintient depuis une quinzaine d'années, se compose essentiellement d'emplois tertiaires offerts par des PME-PMI. Les enjeux économiques se situent surtout au niveau de la gestion de l'après-mines et de l'arrivée en juin 2007 du TGV Est Européen qui desservira la gare de Forbach.

Le Contrat d'Agglomération de la Communauté contient trois axes :

- L'aménagement et le développement durable du territoire
- La cohésion sociale et territoriale
- L'attractivité du territoire

Concernant la cohésion sociale et territoriale, les objectifs, étudiés en étroite collaboration avec le Contrat de Ville du Bassin Houiller (2000/2006), sont les suivants :

- Renforcer les liaisons internes et externes du territoire (renforcement des systèmes de desserte par les transports en commun et soutien à la mobilité des publics en difficulté)
- Eviter la dissociation entre le rural et l'urbain (définir les vocations d'accueil des communes rurales et organiser un réseau de structures d'accueil et d'équipements de proximité)
- Requalifier les grands quartiers d'habitat social
- Garantir l'accès pour tous aux équipements et aux pratiques sportives et culturelles
- L'intégration sociale des populations et la valorisation des identités culturelles (Favoriser l'accès ou le retour à l'emploi et soutenir les actions d'intégration).

Enfin, le Schéma de Cohérence Territoriale (S.C.O.T.) est porté par le Syndicat Mixte de Cohérence du Val de Rosselle qui a été créé en 2004 et concerne l'ensemble du Bassin Houiller. Le syndicat regroupe 4 intercommunalités : Forbach, Freyming-Merlebach, le Pays Naborien et le Warndt.

En 2006, la Communauté d'Agglomération a spécifiquement missionné la Direction de Projet du Contrat de Ville du Bassin Houiller afin de l'aider à préciser le contenu de la compétence Politique de la Ville à exercer en prévision du Contrat Urbain de Cohésion Sociale. Depuis 2004, la Communauté d'Agglomération soutient plusieurs actions initiées dans le cadre du Contrat de Ville (Maison de Justice et de Droit, Contrat Local de Sécurité, Aide aux victimes notamment).

La géographie prioritaire du C.U.C.S. de Forbach se décline ainsi :

- Catégorie 1 : Behren-lès-Forbach (La Cité) et Théding (La Cité)
- Catégorie 2 : Forbach (Kobenberg et Wiesberg)
- Catégorie 3 : Forbach (Bellevue et Bruch)
Cocheren (Cité Belle-Roche)
Petite-Rosselle (Winterhubel-Néolia)
Stiring-Wendel (Grosskirfeld)

I. BEHREN-LES-FORBACH

1. PRESENTATION DE LA COMMUNE

La commune de BEHREN-LES-FORBACH (10 073 habitants) est située dans la partie Est du département de la Moselle, au cœur du Bassin houiller de Lorraine. La ville a perdu plus de 10% de sa population entre 1982 et 1999 du fait de l'arrêt de l'activité des Houillères. Géographiquement, la localité de Behren-lès-Forbach répartit ses 10 073 habitants sur des lieux possédant des caractéristiques et une histoire propre.

Le «Village», implantation historique de la commune, a été fortement marqué par la deuxième guerre mondiale puisque près de 80% du patrimoine immobilier fut détruit. Malgré la reconstruction d'après-guerre, le village a conservé un caractère rural.

La «Cité», classique assemblage d'immeubles collectifs, s'étend le long d'une colline, en continuité du village. La transition d'habitat apparaît comme surprenante et brutale, tant au point de vue géographique que sociologique. Il s'agit d'une "Cité dortoir" créée par les Houillères du Bassin de Lorraine pour accueillir les mineurs et leurs familles.

2. ANALYSE DU QUARTIER : La Cité (catégorie 1)

La Cité est un quartier de 8 841 habitants pour un total de 10 293 habitants au niveau de la Commune soit 89 %. Elle est située à l'écart de l'ancien village. La Commune a participé au D.S.Q. Multisites du Bassin Houiller et a fait partie successivement du Contrat de Ville de l'Agglomération de Forbach (8 communes/1994-1999) et de celui du Bassin Houiller (16 communes/2000-2006). La Cité a été classée en Z.R.U. en 1996 dans le cadre du Pacte de relance pour la Ville et en Z.F.U. en 2006. Elle est également classée en Z.E.P. et bénéficie du label "Ambition-Réussite" pour son collègue.

2.1. Les aspects urbains

La Cité constitue le plus important quartier d'habitat social du Bassin Houiller (2 972 logements). C'est une entité autonome greffée sur l'ancien village. Isolée par rapport à Forbach, située en contrebas (à 2 km environ), la Cité se trouve à proximité de la zone d'activités communautaire du Technopôle qui continue à se développer. D'ailleurs, l'extension prévue dans le cadre de la Z.F.U. est comprise dans cette zone. Il existe de bonnes liaisons routières vers Forbach (RD 31) et Sarreguemines (RD 31 bis).

Prototype du quartier d'habitat social des années 50, la Cité de BEHREN construite en 1957 pour loger les mineurs est considérée comme la banlieue de Forbach et présente une architecture en "morceaux de sucre" avec quelques grandes barres construites en fonction du relief (colline et forêts notamment). Cependant un réel équilibre entre bâti et espaces extérieurs est à signaler. Après réhabilitation à l'identique des immeubles par les Houillères du Bassin de Lorraine, l'image de la Cité n'avait pas été gommée.

Les abords d'immeubles paraissaient délaissés et les stationnements inorganisés, ce qui rendait difficiles les cheminements piétonniers. La diversité de l'habitat est un objectif qui est longtemps resté à l'arrière plan et doit être organisée. Un gros travail d'amélioration physique du quartier a été entrepris par la Commune et la S.A. Sainte Barbe et va se poursuivre dans le cadre de l'opération de rénovation urbaine. Le bailleur Moselis signale une baisse de la demande concernant la tour et une vacance croissante qui s'effectue par le haut. Un grand espace central du quartier n'est pas valorisé, de même que le bâti implanté tout autour. Comme beaucoup d'autres Cités minières, la Cité de BEHREN bénéficie de la proximité de jardins familiaux, toutefois peu organisés à l'exception de ceux du plateau qui ont bénéficié d'une réhabilitation à la fin des années 90.

Aujourd'hui, le problème du logement se pose également avec plus d'acuité, et si des rénovations ont été menées depuis le début des années 80, elles se sont faites à l'identique. Ainsi, l'habitat n'a guère connu de changements depuis les années 60 et ne paraît plus adapté à la demande des habitants.

La Cité est aujourd'hui fortement marquée par les particularités suivantes :

- Enclavement du quartier aggravé par de faibles liaisons routières vers l'extérieur
- Habitat composé d'un mono produit de logements collectifs,
- Effet de remparts lié à la disposition de longues barres d'immeubles en périphérie de la Cité. L'ensemble des bâtiments a été disposé selon le chemin de grue d'une part et en fonction du circuit de ramassage des mineurs d'autre part (morphologie urbaine en forme d'escargot),
- Absence de centralité : chacun des quatre secteurs qui composent le quartier est adossé à une limite de la ZUS et s'organise autour d'un petit centre commercial,
- Absence de hiérarchisation du réseau viaire interne, dont les rues sont par ailleurs implantées à trop faible distance des immeubles,

2.2. Les difficultés socio-économiques

Durant des décennies, toute la vie familiale était cogérée par les H.B.L. : travail, loisirs, santé, logement, chauffage... Aujourd'hui, le chômage atteint près de 26 % de la population. Des problèmes d'incivilités sont apparus, une tension s'est installée entre les jeunes et les plus âgés, entre les groupes ethniques, entre les personnes aux revenus très modestes et les autres... La Cité devient moins attractive et la frange la plus aisée de la population cherche à s'en échapper.

En 2002, un diagnostic complet, réactualisé chaque année, a été réalisé sur la structure socio-démographique de la population behrinoise. Cette dernière avait généré plusieurs interrogations :

- **Taux important de « jeunes » (34 % de la population a moins de 20 ans) et taux faible de diplômés (62 % de la population Behrinoise de plus de 15 ans n'a aucun diplôme, pas même le CAP et seul 7% de la population de plus de 15 ans sortie du système scolaire est titulaire du BAC ou brevet professionnel)**
- **Importance croissante des personnes âgées (20 % de la population a plus de 60 ans)**
- **Taux important de femmes seules (veuves ou familles monoparentales)**
- **Importance des jeunes retraités à partir de 45 ans, en congé charbonnier**
- **Taux important de population étrangère (31 % de la population est étrangère, 21% des français de la commune le sont par acquisition et 33 nationalités différentes cohabitent)**
- **Près de 75 % des foyers fiscaux ne sont pas imposables...et le revenu moyen par personne est de 475 € par mois.**
- **L'habitat est constitué à 85 % de logements conventionnés, mono produit de collectifs qui représentent l'habitat principal de 90 % des habitants. Trois bailleurs dans la Cité : SAS Sainte Barbe 2 600 logements, LogiEst 90 logements, Moselis 70 logements.**

60% des logements sont encore occupés par des ayant-droits, qui apportent une (très) relative stabilité dans la Cité. Au vue de l'évolution démographique, cette population connaît un déclin rapide, ce qui pourrait conduire à une dégradation de la Cité. Le diagnostic sur le logement produit par la DDE montre d'ailleurs une paupérisation croissante de la population.

II. THEDING

1. PRESENTATION DE LA COMMUNE

La commune de Thédning est caractérisée par son éclatement :

- le village, centre historique
- la Cité, construite à partir des années 1955, par extension de celle de Farébersviller
- le quartier de l'Allmend, vaste clairière dans la forêt domaniale du Buchwald, au carrefour des Routes Départementales 30 et 910
- le quartier du Schlüsselberg, avec une quinzaine de pavillons, à la frontière de la commune de Folkling

Le village de Thédning est situé sur le plateau calcaire qui surplombe la dépression du Warndt. Partant de cette dépression, à Cocheren, on monte par la vallée du Wimbrunnen, de 80 m, jusqu'à la source de ce ruisseau à l'origine de la création du village. Une fois arrivé au village, on s'aperçoit qu'il est niché au pied du Mont de Thédning, qui est le deuxième point culminant de la région, avec 378 m, après le Kelsberg d'Oeting qui culmine à 387 m d'altitude. Aujourd'hui, Thédning jouit d'une situation privilégiée par rapport aux centres urbains les plus attractifs, à savoir SAINT-AVOLD, FORBACH, SARREGUEMINES et FREYMING-MERLEBACH distants de 13 km au plus. Thédning est traversée par deux routes départementales :

- le C.D. 30, ou route des étangs, qui est emprunté par toute l'agglomération forbachoise et par la population sarroise désirant se rendre aux étangs de la ligne Maginot
- le C.D. 910, ancienne nationale déclassée, qui relie SAINT-AVOLD à SARREGUEMINES.

Enfin, grâce à la bretelle de FAREBERSVILLER, les Thédningeois sont à 2,5 km de l'autoroute de METZ-STRASBOURG.

2. ANALYSE DU QUARTIER : La Cité (catégorie 1)

L'analyse porte sur la totalité de la Cité incluant les deux communes : Farébersviller et Thédning.

La Cité s'étend sur le territoire de deux Communes (Farébersviller et Thédning) mais la plupart des habitations se trouvent sur le territoire de Farébersviller. La partie concernant Thédning compte 934 habitants. Cette zone classée en Z.R.U. en 1996 est située à l'écart de la partie village des communes. La Cité compte au total 7 101 habitants sur une population totale des deux communes de 9 004 habitants. La Cité a connu le D.S.Q. multisite et les deux Communes ont fait partie des deux générations de contrat de ville. Elle est également classée en Z.E.P.

2.1. Les aspects urbains

Important quartier d'habitat social (2 313 logements) implanté "artificiellement" à distance des zones urbanisées, il se trouve à proximité de la zone d'activités de la Communauté de Communes de Freyming-Merlebach. Reliée au secteur de Freyming-Merlebach par l'autoroute A4 (à péage), la Cité présente un maillage peu clair, de nombreuses voies se terminant en impasse. Certains axes, très empruntés, mériteraient d'être valorisés (avenue Victor-Hugo ou rue de Sarreguemines dont il conviendrait de préciser la vocation).

Essentiellement composé d'immeubles collectifs dont les degrés de traitement et de réhabilitation sont divers, le quartier ne donne pas l'impression de densité (vastes espaces extérieurs, parc central), sauf à proximité du CD 910. La partie Nord de la Cité (autour des équipements sportifs et des écoles) paraît totalement enclavée, du fait de l'insuffisance de desserte directe depuis la Cité et de sa localisation en frange du tissu bâti. Quartier en pleine mutation, en raison de l'implantation d'importants équipements structurants (place du marché...), mais dans lequel la réhabilitation à l'identique des logements H.B.L., à l'instar de celle de Behren-lès-Forbach, n'a pas gommé l'image de la Cité, nonobstant quelques opérations d'amélioration sortant des "sentiers battus".

2.2 Les difficultés socio-économiques

Ce sont des problèmes d'insertion économique et sociale d'une population hétérogène fortement touchée par le chômage (21 %) et la précarité qui sont à la base des difficultés d'une Cité où le « mal-être » est très présent surtout parmi les jeunes (les – de 20 ans représentent 33 % de la population). Les différentes vagues d'immigration qui ont suivi les besoins de l'industrie charbonnière ont conduit à une composition multiculturelle de la population.

Les premiers immigrés étaient d'origine italienne ou maghrébine et sont venus travailler dans les mines du Bassin Houiller mais il s'en est suivi un apport de population d'autres origines comme la population turque qui représentent 25 % du total des individus de nationalité étrangère à Farébersviller (fichier population). En 1975, la population de nationalité étrangère représentait 45% de la population totale de la Cité, ce chiffre est tombé à 36,5 % en 1985 (2 400 individus) pour atteindre aujourd'hui environ 25 % de la population en raison notamment de nombreuses naturalisations ou du choix de la nationalité française.

Le quartier est d'apparence calme et semble bien entretenu. Mais les problèmes existent malgré un fort attachement des habitants à leur quartier. Les dysfonctionnements à signaler sont les suivants :

- présence de déchets et ordures dans certaines rues (pièces mécaniques, automobiles à l'abandon) et jets de déchets par les fenêtres
- un relatif désintérêt des habitants pour leur cadre de vie
- une insécurité graduée qui s'exprime par des dégradations diverses avec une délinquance touchant de plus en plus les pré-adolescents

Les interventions sociales ne manquent pas afin de canaliser et de réduire les difficultés notamment par le centre social. Mais beaucoup de jeunes de la Cité n'entrent dans aucune structure. Plus récemment, des réactions hostiles de la part des jeunes sont apparues à la suite de la création de nombreux emplois sur la zone économique voisine qui ne profitent pas aux habitants de la Cité.

III. FORBACH

1. PRESENTATION DE LA COMMUNE

Forbach, ville emblématique du Bassin Houiller, a longtemps vécu au rythme de l'activité des H.B.L. Malgré une reconversion industrielle bien engagée, son présent et sa morphologie urbaine en portent les traces : zones d'affaissements miniers, friches industrielles, Cités d'habitat social construites par les H.B.L.

Le parc de logements sociaux de Forbach représente 36 % du parc total de logements de la commune. La ville a perdu plus de 4 000 habitants entre les recensements de 1990 et de 1999 passant de 27 083 habitants à 22 784. Aujourd'hui, la population s'établit à 23 281 habitants.

Avec la fin de l'activité charbonnière, Forbach et son environnement sont plongés dans un vaste processus de reconversion. Néanmoins, malgré tous les efforts accomplis en matière de diversification industrielle, les équilibres n'ont pas été, à ce jour, rétablis. Certes, de nombreuses entreprises se sont implantées et des milliers d'emplois ont été créés. Il n'en demeure pas moins vrai que la source des emplois offerts par les Houillères est tarie et que l'implantation de nouvelles entreprises et le maintien de celles existantes sont largement dépendant de la conjoncture économique.

2. ANALYSE DES QUARTIERS

La commune comprend trois quartiers qui ont successivement connu le D.S.Q. puis les deux générations de Contrat de Ville. Ils sont également classés en Z.R.U. Il s'agit des quartiers de Bellevue et de ses environs, du Kobenberg et du Wiesberg-L'Hommel. Ils comptent respectivement 1 209, 770 et 3 627 habitants. Ces quartiers font partie de la Z.E.P. de Forbach. Un quatrième quartier fait partie de la géographie prioritaire mais n'est pas classé en Z.U.S. : le Bruch-Holweg-Sorbier (2 900 habitants).

2.1. Le Wiesberg-L'Hommel (catégorie 2)

2.1.1. Les aspects urbains

Quartier autonome de la ville de FORBACH, mais proche du centre, il est classé en zone 1 (zone influencée) au titre des risques d'affaissements miniers. De nombreux équipements (scolaires, commerciaux, socio-culturels, etc.) existent dans les secteurs voisins. Ce quartier populaire au plan de masse "original" présente un bon équilibre bâti - espaces extérieurs. Il donne globalement l'impression d'une amélioration, à la fois au niveau du cadre bâti et des espaces extérieurs (à part quelques pieds d'immeubles délaissés au niveau des tours, notamment, qui mériteraient d'être davantage valorisés). L'habitat est de qualité à l'exception des tours "Aillaud" le long de l'autoroute qui avaient déjà fait l'objet de démolitions dans le cadre du D.S.Q. Il est à signaler l'introduction d'une mixité des statuts d'occupation avec les mises en vente de logements à la fin des années 80. Le patrimoine de logements a été entièrement rénové dans la période 94-99.

Avec l'implantation d'une maison de quartier, d'une antenne de la P.J.J. (Protection Judiciaire de la Jeunesse), de la Maison de justice et de droit, l'existence d'une agence postale, le quartier bénéficie d'un très bon niveau d'équipement à présent. Il bénéficie également de la proximité immédiate d'importants équipements sportifs (piscine, COSEC). Il dispose d'un groupe scolaire et d'un Collège, classé en "Ambition-Réussite". Par ailleurs, avec la proximité immédiate de l'hypermarché CORA et l'existence de commerces de proximité, place des Tilleuls, les habitants du quartier ont, en définitive, accès aux fonctions urbaines les plus diverses.

2.1.2. Les difficultés socio-économiques

Il ne s'agit pas du quartier le plus sensible du Bassin Houiller mais d'un quartier à surveiller en raison de sa taille (3 627 habitants soit 16 % de la population de Forbach) et de sa proportion de jeunes importante (31 % de moins de 20 ans). Le taux de chômage se situe autour de 20 %. Environ 70 % des occupants du parc de la S.A. Sainte-Barbe ont un revenu inférieur au plafond de ressources H.L.M. C'est ce niveau de précarité et donc un terrain favorable à la dégradation du climat social qui maintient le Wiesberg dans la géographie prioritaire de la Politique de la Ville. Par ailleurs, nombre de travailleurs migrants ont longtemps vécu isolés de leur famille et les regroupements des familles marocaines continuent de s'opérer. Les acteurs de terrain notent une recrudescence d'actes d'incivilité, d'agressivité et de délinquance émanant des jeunes.

La délinquance est de plus en plus visible dans le quartier et elle s'exporte vers le centre-ville où des jeunes issus de différents quartiers de l'agglomération se regroupent sur les principales places publiques créant un climat d'insécurité dont se plaignent les commerçants depuis 2000.

2.2. Le Kobenberg (catégorie 2)

2.2.1. Les aspects urbains

C'est un quartier très enclavé, excentré et isolé, composé de six barres en habitat collectif d'aspect extérieur très dégradé, nonobstant les opérations d'amélioration réalisées dans les années 90. Caractérisé par une trop grande densité de logements pour l'espace imparti au quartier, il se trouve à proximité d'un secteur de "chalets" avec lequel il forme une partie de l'entité appelée quartier de Marienau. Cet ensemble urbain souffre d'une très mauvaise liaison avec le centre de FORBACH - voies étroites et encombrées - situé à 2,5 km. L'accès à la déviation Nord de Forbach (à travers le quartier des "chalets") est très peu commode. Au niveau des transports en commun, le quartier est mal desservi du fait de l'absence d'une aire de retournement. Le quartier est très dégradé et "ghettoisé" et connaît un fonctionnement en vase clos du fait de son organisation en impasse.

Il est à signaler la présence de jardins familiaux au pied de la Cité. La population est précaire, le quartier ne pouvant, du reste, espérer une quelconque mixité sociale. Un projet global A.N.R.U. est en cours de lancement.

2.2.2. Les difficultés socio-économiques

En 2003, 511 habitants résidaient sur le quartier classé en Z.U.S. contre 770 eu recensement de 1999. 40 % sont des jeunes de moins de 20 ans et le taux de chômage avoisinait les 40 %. Enfin, 63 % des plus de 15 ans sortaient du système scolaire sans aucun diplôme. Le Kobenberg concentre depuis une vingtaine d'années les familles les plus démunies souvent d'origine étrangère et comptant parmi les plus en difficulté de la ville. Le quartier est très marqué au niveau urbain et social et provoque une attitude de rejet de la part des demandeurs de logements sociaux et des habitants de l'agglomération forbachoise. Les habitants semblent pourtant attachés au quartier ou à leur logement : 50 % habitent le quartier depuis plus de 20 ans et 40 % n'ont pas changé de logement depuis leur arrivée. Le quartier est dépourvu de commerces et de services, le centre social a été démoli et le groupe scolaire reste le seul équipement de quartier (l'école maternelle désaffectée ayant été transformée en lieu d'accueil pour les jeunes).

2.3 Bellevue (catégorie 3)

2.3.1. Les aspects urbains

Petit quartier de FORBACH (1 209 habitants), de taille réduite par des démolitions au cours des années 80, début des années 90, il s'étend dans la continuité du tissu urbain de la ville. Il est classé en zone 1 (zone influencée) au titre des risques d'affaissements miniers. Longtemps organisé autour d'une impasse, ce quartier bénéficie aujourd'hui d'une ouverture vers un lotissement de maisons individuelles à l'Est grâce à un désenclavement intervenu en 2000. Le quartier est proche du grand secteur de reconversion de Forbach-Nord. Une voie urbaine le relie à la déviation Nord de FORBACH (à 1 km environ).

C'est un quartier sur lequel se cristallise toujours une mauvaise image, en raison d'un peuplement réputé difficile et précaire malgré les efforts considérables déployés par les bailleurs sociaux présents, la commune et l'Etat pour améliorer le quartier. Le désenclavement physique du quartier a néanmoins permis de favoriser son intégration à la ville.

En dépit d'un suivi des attributions opéré dans le cadre d'une commission d'harmonisation, le peuplement reste "fragile" et des dégradations (côté OPAC Moselle) sont à déplorer. Le fond de la rue Kaufmann et les acquisitions de logements par des privés connaissent encore quelques difficultés.

Ce problème doit, du reste, être abordé en prenant notamment en compte les populations des secteurs limitrophes du Widem et Bruchgraben, ainsi que des Sorbiers et du Holweg, soit un territoire d'ensemble, avec Bellevue, de près de 1 600 habitants. Ces quartiers ont fait (Holweg) l'objet d'une opération R.H.I. Ces îlots seront rattachés au quartier de Bruch.

2.3.2. Les difficultés socio-économiques

Ce quartier est caractérisé par des indicateurs de précarité inquiétants. 31 % de la population a moins de 20 ans et le taux de chômage s'établissait à 28 % en 1999. Le quartier a dès son origine accueilli des habitants aux revenus très modestes ou en grande difficulté. Le type de population n'a pas changé avec une forte proportion de tsiganes sédentarisés couplée à une communauté maghrébine d'origine algérienne en majorité. Les autres communautés ont quitté le quartier, les marocains pour le quartier du Wiesberg et les turcs accèdent à la propriété notamment dans le lotissement à proximité. La population totale a nettement baissé entre 1990 et 1999 passant de 2 500 habitants à 1 200 habitants à la suite notamment d'une politique de démolition. Le quartier ne semble pas attirer les locataires, le taux de vacances étant passé de 9,2 % à 13,2 % en 1999.

En ce qui concerne les immeubles en co-propriété, la vacance reste faible mais il y a des changements de propriétaires assez fréquents en raison de problèmes d'insécurité importants : la réussite de l'accession à la propriété apparaît ainsi toute relative. Les deux types de population majoritaire cités précédemment ne se mélangent pas, le repli identitaire est réel et des tentatives de mixité ethnique dans les immeubles apparaissent réellement impossibles. L'image du quartier restant négative, il se ghettoïse avec de surcroît un nombre important de Rmistes (150).

2.4. Le Bruch (+Holweg-Sorbiers-Widem-Bruchgraben) (catégorie 3)

2.4.1. Les aspects urbains

Quartiers excentrés par rapport à l'agglomération et non classés en Z.U.S., ils ont la particularité d'accueillir une population de retraités mineurs (Bruch) avec des jeunes très perturbateurs et de gens du voyage sédentarisés sur les autres quartiers. Situés au delà du contournement nord de Forbach, ils se trouvent à proximité immédiate du secteur de Bellevue et d'une zone pavillonnaire en contrebas de la Cité du Bruch. Concernant celle-ci à proprement parler, les logements sont principalement gérés par la S.A. Sainte Barbe. Les 291 logements sont toujours occupés, 124 appartements par des ayants-droits des HBL et 165 par des tiers.

La zone intermédiaire entre le Bruch et Bellevue concerne les lieux dits du Bruchgraben, du Holweg, du Widem et les Sorbiers. Moselis et la Sonacotra sont présents sur ces sites qui accueillent en grande partie la population tsigane. Moselis gère 42 logements sur le Widem, le Bruchgraben et les Sorbiers. La Sonacotra gère au niveau du Holweg 55 pavillons.

Le quartier du Bruch-Holweg, grâce à la procédure R.H.I., a permis la réalisation d'un quartier d'habitat adapté, avec des espaces publics pour les gens du voyage sédentarisés, en lieu et place de caravanes et de constructions hétéroclites, édifiées par des familles présentes sur le site depuis 20-30 ans, qui donnaient une impression de bidonville. Le projet d'habitat a été accompagné récemment d'un projet social et d'insertion par l'économique conséquent dans le cadre du programme européen EQUAL. Les quartiers du Bruch et du Holweg sont séparés par la voie ferrée.

2.4.2. Les difficultés socio-économiques

La Cité du Bruch connaît depuis quelques années des problèmes d'incivilité et des actes de délinquances récurrents (dégradations au niveau de la structure de quartier et du mobilier urbain). Ceci génère une certaine tension entre les jeunes et les plus âgés. En effet, le quartier compte un nombre important de retraités H.B.L. Concernant le quartier du Holweg, les familles bénéficient de l'A.P.L. et sont aidées pour les charges. La population du Holweg est donc largement assistée quant au logement. Les problèmes qui persistent sont le non respect des bâtiments et des règlements ainsi que le refus de souscrire des assurances logements.

Concernant le Widem, le Bruchgraben et les Sorbiers, le bailleur rencontre également de nombreux problèmes liés aux impayés de loyer et de factures d'eau. En effet, il s'agit souvent de locataires ayant séjourné antérieurement au Holweg et qui n'ont pas l'habitude de supporter les charges liées au logement. L'aide sociale réalisée par le CCAS de Forbach et les assistantes sociales du C.M.S. est importante sur le secteur du Bruch (Alimentaire, EDF, G.D.F., Eau et combustible). Le Groupe scolaire du Bruch est classé en Z.E.P.

IV. STIRING-WENDEL

1. PRESENTATION DE LA COMMUNE

La situation de la commune de Stiring-Wendel se rapproche de celle de Petite-Rosselle, à savoir un nombre restreint de projets financés dans le cadre du Contrat de Ville mais une participation régulière aux projets intercommunaux. Il est à noter également certains sites vieillissant (Cités minières). La particularité de Stiring-Wendel se situe au niveau des logements sociaux qui représentent 50 % des logements présents sur la commune et qui s'étendent de manière diffuse sur le territoire de celle-ci.

Le territoire communal est restreint (360 ha) entraînant une densité de population forte et une possibilité d'intervention foncière réduite. Le parc social est en bon état et c'est donc surtout sur les volets animation socio-culturelle et insertion que s'est concentrée l'action dans le cadre des deux générations de Contrat de Ville. Si le quartier du Grosskirfeld fut le seul à être identifié dans les contrats de ville, des problèmes de petite et moyenne délinquance apparaissent également dans des quartiers comme le Habsterdick et la Verrerie Sophie.

2. ANALYSE DU QUARTIER : Le Grosskirfeld (catégorie 3)

2.1. Les aspects urbains

Quartier initialement organisé en impasses comptant 117 logements qui constituent le cœur du Grosskirfeld, il doit être considéré dans un ensemble plus vaste en y intégrant les rues de l'Ancienne Direction (68 logements) et des Provinces (32 logements). Ces logements ont été construits dans les années 60 pour les impasses et 70 pour les deux rues. Ils avaient pour vocation de remplacer des baraquements en bois vétustes occupés par des foyers modestes et des travailleurs immigrés recrutés par les H.B.L.. L'unique bailleur présent sur le quartier est LOGI-EST.

A l'occasion de la rénovation des voiries du Grosskirfeld en 1990-1991 (crédits RECHAR) les impasses ont été supprimées. Désormais les rues communiquent entre elles. Très proche du Centre-Ville, le quartier évite l'enclavement que peuvent connaître d'autres Cités. Il existe quelques commerces de proximité : supérette, café, boulangerie. Le quartier est également proche de la coulée verte, donnant facilement accès aux équipements de loisirs qui s'y trouvent. Il est par contre plus éloigné du Centre Social A.S.B.H. situé dans le quartier du Habsterdick.

2.2. Les difficultés socio-économiques

Les 117 logements des impasses sont les logements au loyer le plus bas. Au fil des années, les familles les plus en difficulté qui habitaient les rues de l'Ancienne Direction, des Provinces voire d'autres rues de Stiring-Wendel, ont demandé et souvent obtenu un logement dans les impasses (fin des années 70, début des années 80). C'est ainsi que se sont concentrées en un espace restreint un grand nombre de difficultés : chômage, familles monoparentales, familles nombreuses à faibles revenus. Ce quartier a vite été stigmatisé avec ses logements appelés "cages à lapins" ou "cages à poules".

Depuis plusieurs années, le bailleur a mis les logements en vente. Certains ont été achetés par les locataires eux-mêmes, d'autres par des investisseurs qui les louent. Enfin, des logements restent dans le parc locatif, l'achat n'étant pas une obligation. Bien qu'il ne soit pas classé en Z.U.S., du fait notamment de sa faible population, il fait partie de la géographie prioritaire du Contrat de Ville depuis 1994.

V. PETITE-ROSSELLE

1. PRESENTATION DE LA COMMUNE

Ville frontalière, enclavée entre les terres allemandes, Petite-Rosselle s'étend sur 505 hectares. Outre la proximité avec Großrosseln, avec laquelle elle est jumelée, Petite-Rosselle est adjacente à Forbach (Quartiers de Marienau et du Bruch) et proche de Stiring-Wendel. Pourtant, si les Rossellois se rendent souvent dans ces deux villes (pour des raisons essentiellement commerciales mais aussi pour rejoindre les grands axes routiers) la réciproque n'est pas vérifiée. En effet, Petite-Rosselle, accolée à la frontière, est loin d'être un lieu de passage. Enfin, à l'écart des axes routiers, cette commune se situe à 10 minutes de l'autoroute Metz - Sarrebruck ou de la voie rapide Forbach - Sarreguemines.

La commune de Petite-Rosselle compte 6 854 habitants (source INSEE 1999). L'absence d'établissements scolaires d'enseignement supérieur, associée à la problématique de l'emploi sur le Bassin Houiller, entraîne un exode de la population jeune. Ainsi, la population baisse régulièrement (1,4 % entre 1990 et 1999 - source INSEE) et vieillit. Autre élément confirmant cette donnée, le solde naturel est négatif année après année (-10 / an depuis 3 ans).

Enfin, alors que la moyenne départementale de la population jeune est de 27,8 %, à Petite-Rosselle celle-ci n'est que de 25,7 %. Cette donnée est à opposer aux 20 % de personnes âgées de plus de 60 ans résidant dans la localité. La ville est composée d'un agglomérat de quartiers dont on pourra citer les quartiers "Winterhubel" et "Néolia (ex F.M.C.) – rue Alexandre Hoffmann". Si le premier a été concerné par la Politique de la Ville dès 1994, le second ne l'a été que depuis la signature de 2000. Aujourd'hui, leur proximité et leurs caractéristiques nous amènent à les considérer d'un seul tenant au sein du C.U.C.S. de Forbach.

Les constats pour cette commune sont relativement les mêmes que pour celle de Stiring-Wendel avec une différence notable au niveau de la proportion de logements sociaux pour Stiring-Wendel (environ 50 %). La commune inscrite dans les deux contrats de ville successifs présente un site très prioritaire et des Cités minières vieillissantes nécessitant une attention particulière. Elle participe par ailleurs à tous les projets intercommunaux. Le principal axe d'intervention pourrait consister à faire monter en charge l'actuel Espace Jeunes en véritable Centre Social. Il s'agira également de maintenir les actions de prévention initiées dans le cadre du contrat de Ville.

2. ANALYSE DU QUARTIER : Le Winterhubel-Néolia (catégorie 3)

2.1. Les aspects urbains

L'ensemble du quartier compte 404 logements répartis entre la rue Alexandre Hoffmann (164 logements pour 10 immeubles) et le Winterhubel (241 logements pour 40 entrées).

Néolia - Rue Alexandre Hoffmann : la population de ce micro-quartier est estimée à 380 personnes. Les logements y sont variés et bénéficient d'un chauffage électrique, parfois difficile à gérer pour les occupants d'où certains dérapages budgétaires entraînant des situations précaires. Contrairement au quartier Winterhubel, un concierge employé par le bailleur est présent sur place. Les immeubles sont situés de part et d'autre d'un accès théoriquement interdit à la circulation sauf pour les personnes qui accèdent aux garages sous-terrains. Dans la pratique, de nombreux scooters empruntent cet axe au grand dam des habitants. En effet, il s'agit du seul espace extérieur à la disposition des enfants qui y jouent quotidiennement. Cette pratique ainsi que la promiscuité des appartements et des immeubles sont sources de conflits inter-générationnels entre les ayant-droits H.B.L et les familles plus jeunes ayant des enfants et un mode de vie diamétralement opposé.

Le quartier Winterhubel : de forme triangulaire, il est composé des rues Roger Cadel, de la Crête et des Prés et représente environ 630 personnes. Les axes formés par les rues de la Crête et Roger Cadel sont empruntés régulièrement pour les trajets intra-muros. A contrario, la rue des Prés, composante principale du quartier, est excentrée et n'est empruntée que par les personnes qui y résident. Un sentiment de mise à l'écart, accentué par un mauvais état de la route, avec tout ce que cela implique, émerge donc naturellement dans les esprits de ses habitants. Chaque entrée se compose de 6 logements repartis sur 3 niveaux. Il y a quelques années encore, les logements étaient dépourvus de moyen de chauffage. Chaque locataire devait donc se débrouiller par ses propres moyens, souvent à l'aide d'un poêle à coke. Si cette solution était économique, elle avait aussi ses inconvénients :

- pénibilité pour les personnes âgées à monter le coke depuis leur cave,
- familles qui ne se chauffaient pas pendant plusieurs mois avant de se décider à solliciter les services sociaux,
- coût peu élevé qui faisait de ce quartier un des lieux naturels d'hébergement pour les familles à modestes revenus

Le transfert du parc H.B.L. à la S.A.S. Ste Barbe s'est accompagné d'une requalification des bâtiments : installation de chauffages individuels, double vitrage, remise en peinture des cages d'escaliers et des façades, remplacement des portes d'entrée et mise en service d'interphones. Cette rénovation a eu un effet très bénéfique sur le quartier et sur le moral de ses habitants. Seul bémol toutefois, l'architecture en béton des bâtiments de type Camus-Dietsch présente un réel problème d'isolation phonique et nuit à la tranquillité des habitants et aux bonnes relations de voisinage.

Au milieu de ces immeubles, la S.C.I. St Georges possède un bâtiment abritant 11 logements. Sous l'impulsion de la commune et grâce à des crédits de l'A.N.A.H., l'ensemble des logements a bénéficié d'une rénovation lourde. La gestion locative a été confiée à "Régie Nouvelle" ce qui a permis d'apaiser un climat malsain rythmé par des interventions régulières des forces de l'ordre. Dernière composante du quartier, les jardins ouvriers qui, annoncés en sursis par les H.B.L, sont animés par un comité dynamique et permettent aux habitants de s'évader de leur vie en appartement.

2.2 Les difficultés socio-économiques

Pour des raisons historiques et comme dans la majorité des villes du Bassin Houiller, 2 types de population cohabitent : les ayant-droits H.B.L., souvent des veufs ou veuves d'un certain âge qui bénéficient, grâce au statut du mineur, du droit au logement, et une population nouvelle à la recherche de logement au loyer peu élevé. Certaines familles parfois dans des situations précaires tendent à tirer, socialement, le quartier vers le bas. Ce constat est accentué par, les années aidant, la présence de moins en moins importante d'ayant-droits H.B.L.

Autre facteur accentuant ce constat, la fuite des familles d'origine immigrée, principalement des familles marocaines dont le chef de famille travaillait aux Houillères. Parfaitement intégrées au quartier (les femmes avaient demandé la mise en place de cours d'alphabétisation), la majorité de ces dernières a préféré déménager vers d'autres Cités environnantes et ce pour plusieurs raisons :

- absence de commerces à proximité du quartier,
- absence d'une mosquée,
- souhait de se rapprocher des lycées pour favoriser la scolarité de leurs enfants.

VI. COCHEREN

1. PRESENTATION DE LA COMMUNE

Commune de 3 331 habitants (recensement de 1999) ne comprenant pas véritablement de site sensible mais qui a souhaité faire partie du Contrat de Ville du Bassin Houiller dans la perspective d'actions intercommunales mais aussi d'un rapprochement avec Freyming-Merlebach dans le cadre de l'Insertion ou de la Prévention. La commune n'avait jamais connu de dispositif de développement social urbain type D.S.Q. avant le Contrat de Ville, mais elle a développé des actions entrant dans ce cadre : chantier d'insertion, actions ados, santé. La commune a réalisé le TIPI, lieu d'accueil parents-enfants. Enfin, il convient de signaler la réalisation de logements très sociaux et H.L.M., en partenariat avec Moselis et la SAS Ste Barbe. Cocheren se compose d'un village et d'une Cité Charbonnages de France partagée avec Freyming-Merlebach : la Cité Belle Roche. Le village est séparé de la Cité par la vallée de la Rosselle, la voie de chemin de fer Paris-Francfort et le triage désaffecté S.N.C.F.

La commune constitue un point de passage et de fréquentation de jeunes issus des quartiers sensibles des communes voisines de Freyming-Merlebach, Farébersviller. Elle souhaite continuer dans le cadre du C.U.C.S. les actions intercommunales déjà entamées et répondre avec ses partenaires aux problèmes communs du devenir des Cités minières.

2. ANALYSE DU QUARTIER : Cité Belle-Roche (catégorie 3)

2.1. Les aspects urbains

Il ressort des premiers chiffres du recensement de 2004 que la population de Cocheren s'est stabilisée avec une tendance à la hausse notamment par l'extension de deux lotissements, la conduite d'opérations de Programmes d'Aménagement d'Ensemble et de voiries nouvelles soumises à la Participation pour Voirie et Réseaux. La population totale comptait, en 1999, 30 % d'actifs (32 % d'hommes, 18 % de femmes) ; actuellement elle est de 35,7%. Elle se situait à 53 % de mineurs qui sont à l'heure actuelle quasiment tous en congé charbonnier ou en pré-retraite. La population étrangère est peu nombreuse ce qui présente une particularité de la commune par rapport à ses voisines. On note cependant une hausse lors de ces deux dernières années à la suite des mutations immobilières.

La Cité Belle-Roche construite par les H.B.L. à partir de 1947 pour les individuels et à partir de 1954 pour les collectifs (268). Elle est implantée sur un terrain vallonné et adossé à des coteaux boisés aux deux extrémités Est et Ouest. Coupée de Freyming-Merlebach et d'un quartier de Cocheren, au nord, par l'autoroute, le long de la RN 3, elle est également séparée du village au sud par la vallée de la Rosselle, une gare de triage désaffecté et les voies S.N.C.F. de la ligne Paris-Francfort.

La commune, après avoir réalisé une opération acquisition – amélioration de trois logements très sociaux, s'est lancée en partenariat avec Moselis (ex-O.P.A.C.) dans la construction de pavillons H.L.M. à la Cité Belle-Roche, 12 dans l'avenue de Ditschviller et 16 dans la rue des Aubépines. Une opération nouvelle de 30 pavillons locatifs a démarré en partenariat avec la SAS Ste Barbe. Une meilleure coordination et maîtrise du bâti, et notamment dans la répartition des logements sociaux, et l'avenir de la Cité Belle-Roche, ne peut se concevoir qu'en association avec ses proches voisins.

2.2 Les difficultés socio-économiques

Depuis 1958, Cocheren a perdu régulièrement de sa population (de 4 725 habitants à 3 331) en raison du vieillissement de la population, du statut des occupants des logements anciennement C.D.F. et de la récession de l'exploitation charbonnière. Ce phénomène semble s'être stabilisé avec une tendance même à la hausse. La population de nationalité étrangère est faible à Cocheren et ne présente pas de problèmes particuliers d'intégration. Au niveau de la population, la commune comptait en 2002 près de 20 % de moins de 18 ans. Il est à signaler également qu'entre 1992 et 2002, le nombre d'actifs C.D.F. est passé de 269 à 56..

DEUXIEME PARTIE : DIAGNOSTIC EN FONCTION DES THEMATIQUES PRIORITAIRES

INTRODUCTION : LES DIFFERENTES THEMATIQUES

- Les thématiques prioritaires sont les suivantes :
- Habitat et cadre de vie
 - Accès à l'emploi et développement économique
 - Réussite éducative
 - Santé
 - Citoyenneté et prévention de la délinquance

Pour chaque quartier ou territoire et en fonction des thématiques prioritaires de l'Etat, il s'agit de dresser un état des lieux de la mobilisation des politiques de droit commun et de faire l'inventaire des potentialités et des faiblesses des territoires. Au préalable, il convient de rappeler certaines dispositions communes aux différents quartiers et transversales dans les domaines de l'Intégration, de la santé, de la citoyenneté et prévention de la délinquance.

I. LA SITUATION COMMUNE

1. L'INTEGRATION ET LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

En 2005, à l'initiative du F.A.S.I.L.D., un diagnostic territorial stratégique dans les domaines de l'intégration et de la lutte contre les discriminations a été réalisé sur le territoire du Contrat de Ville du Bassin Houiller. Le cabinet Bernard Brunhes Consultants, chargé de cette étude, a mis en avant les enjeux et actions prioritaires suivants :

- **La reconnaissance de la participation à la vie économique et sociale de la population :**
 - ◇ Réaliser une étude sur l'histoire des mineurs algériens et marocains (édition d'un livre qui pourrait s'intituler « les mineurs maghrébins » - action en cours)
 - ◇ Organiser des rencontres intergénérationnelles avec la participation d'associations communautaires (A.T.M.F., A.A.M.E.)
- **La lutte contre les discriminations d'accès à l'emploi :**
 - ◇ Organiser un séminaire pour sensibiliser les chefs d'entreprises à l'intégration et la lutte contre les discriminations en associant les partenaires sociaux et les organisations patronales (réalisé en septembre 2006)
 - ◇ Former les intermédiaires de l'emploi sur cette problématique
- **L'acceptation de la diversité culturelle, religieuse et ethnique :**
 - ◇ Organiser des portes ouvertes de lieux de culte en direction des établissements scolaires du Bassin Houiller
- **La gestion des conflits intergénérationnels dans la Cité de manière non violente :**
 - ◇ Organiser une formation sur la gestion des conflits qui regrouperait travailleurs sociaux, agents des forces de l'ordre.

2. LA SANTE

La santé est affirmée par l'Etat comme un des 5 thèmes prioritaires de la Politique de la Ville pour la cohésion sociale afin d'encourager les acteurs locaux à mieux prendre en compte la prévention et l'accès aux soins pour les habitants des quartiers en difficulté. La spécificité du Bassin Houiller oblige à prendre en considération deux éléments de diagnostic qui doivent orienter la prise en compte globale des questions de santé sur ce territoire :

- le système de protection sociale des mineurs et de leur famille
- les problèmes de toxicomanie

L'exploitation charbonnière par les Houillères du Bassin de Lorraine a été caractérisée par une protection sociale des salariés au travers de la S.S.M. (Société de Secours Minière). Cette couverture sociale a longtemps permis un accès aux soins plus facile dans les Cités minières que dans les quartiers sensibles traditionnels. En effet, les médecins employés directement par la S.S.M. et la gratuité des soins induisant de fait la dispense d'avance des frais ont permis à la population de bénéficier d'une excellente couverture.

Cependant, même si le taux de ménages vivant dans les Z.U.S. du Bassin Houiller et relevant du régime minier avoisine encore les 50 % (voire 60 % dans certaines Cités), cette situation va progressivement rejoindre celle du droit commun des quartiers n'ayant pas connu ces avantages. D'ailleurs, les personnes concernées relèvent désormais du Régime Général de la Sécurité Sociale (avec maintien des avantages).

Concernant la toxicomanie, la position frontalière du Bassin Houiller favorise les trafics et la consommation de produits stupéfiants. De plus, jusqu'en 1999, les dispositifs spécifiques de prise en charge des questions de toxicomanies étaient quasi-inexistants dans l'arrondissement de Forbach. A partir de cette période, grâce au concours des communes du Bassin Houiller et sous l'impulsion de la ville de Forbach, l'Etat a missionné le C.M.S.E.A. pour mettre en place un dispositif prenant en compte la prévention, les comportements déviants et les soins. C'est ainsi qu'est né dans le cadre du Contrat de Ville le Dispositif Coordonné d'Intervention en Toxicomanies (D.C.I.T.).

Ce dispositif s'articule autour de trois axes : la prévention en réponses aux problèmes d'usage par l'information tous publics et la formation des professionnels, le Point Accueil Ecoute Jeunes et parents (P.A.E.J.E.P.) en réponse aux problèmes d'abus et les soins avec l'antenne toxicomane (accueil et accompagnement). Cette action globale de coordination est fortement soutenue financièrement par les communes signataires du Contrat de Ville, le Conseil Général et l'Etat (D.D.A.S.S. et F.I.V.).

En ce qui concerne les statistiques de santé publique, on constate **une surmortalité de 10 %** par rapport à la Lorraine et de 21 % par rapport à la France. La surmortalité par rapport à la France est plus prononcée chez les femmes (26 %) que chez les hommes (17 %). Avant 65 ans, le taux de mortalité est équivalent au taux régional et dépasse le taux français de 2 %.

Le taux de mortalité par maladies de l'appareil circulatoire pour le territoire de santé publique du Bassin houiller est le plus élevé de la région. Il dépasse le taux lorrain de 20 % et le taux français de 38 %. **Le taux de mortalité par tumeurs est supérieur au taux régional et dépasse le taux national de 11 %.** Le territoire de santé publique du Bassin Houiller se distingue des autres territoires lorrains par un **taux comparatif de mortalité par maladie endocrinienne plus élevé qu'ailleurs.** Ce taux est supérieur de 34 % par rapport à la France.

3. CITOYENNETE ET PREVENTION DE LA DELINQUANCE

Le territoire de l'Agglomération de Forbach comprend un Contrat Local de Sécurité intercommunal regroupant les communes de Forbach, Petite-Rosselle et Stiring-Wendel. Initié au niveau communal par Forbach en 1998, ce contrat a pris une envergure intercommunale en 2002. De plus, un Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance a vu le jour en juillet 2003 en y intégrant la commune de Schoeneck en plus des trois communes en C.L.S.. Par ailleurs, la commune de Théding fait partie du C.L.S. de Farébersviller et du C.L.S.P.D. correspondant (novembre 2003). Enfin, les communes de Behren-lès-Forbach et de Cocheren n'ont contractualisé aucun C.L.S.. Behren-lès-Forbach a son propre C.L.S.P.D. (février 2006) et Cocheren a adhéré à celui de Freyming-Merlebach (octobre 2003).

La réalisation principale de cette politique locale de prévention de la délinquance a été, outre le Dispositif Coordonné d'Intervention en Toxicomanies, la création d'une Maison de Justice et du Droit. Née d'une démarche partenariale entre le Ministère de la Justice, le Tribunal de Grande Instance de Sarreguemines, la Communauté d'Agglomération de Forbach Porte de France et les communes signataires du Contrat de Ville, elle est implantée au cœur du Wiesberg, quartier classé en Z.U.S.. Ouverte au public le 21 octobre 2004, la M.J.D. a immédiatement rempli ses objectifs en matière d'accès au Droit, de résolution amiable des litiges civils, d'aide aux victimes et de nouvelles réponses pénales.

De même, une action de territorialisation des réponses judiciaires a été mise en place dans le cadre des Groupes Locaux de Traitement de la Délinquance (G.L.T.D.) puis des C.L.S. et des C.L.S.P.D. en partenariat avec le Procureur de La République près le Tribunal de Grande Instance de Sarreguemines. Cette action consiste, par le biais d'un poste à temps plein mis à la disposition du Procureur, à établir des statistiques à l'échelle communale des réponses apportées par la Justice à chaque acte de délinquance porté à sa connaissance.

Enfin, le Contrat de Ville soutient depuis plusieurs années deux actions dans les domaines de l'Accès au Droit et de l'Aide aux Victimes : les permanences juridiques dans les quartiers du CIFF-CIDF ainsi que l'accueil et le soutien aux victimes de violences conjugales mis en place par le Foyer Espoir.

II. LES PARTICULARITES COMMUNALES

1. BEHREN-LES-FORBACH : La Cité

1.1. Habitat et cadre de vie

Engagée dans un programme global de rénovation urbaine, la commune a fortement souhaité inscrire cet axe dans le cadre du C.U.C.S..

Pour parvenir à une restructuration profonde et durable de la Cité de Behren, les objectifs fixés par les principaux Maîtres d'Ouvrage en concertation préalable avec les habitants sont :

- Désenclaver le quartier : améliorer les liaisons routières avec le reste de la ville et son agglomération.
- Réaliser un véritable centre-ville : créer un centre commercial central et dynamiser le secteur d'implantation de la nouvelle Mairie.
- Distinguer les espaces publics des espaces privés : organiser le projet de résidentialisation en conformité avec les travaux de rénovation des V.R.D. financés dans le cadre du programme « après-mines ».

- Diversifier l'offre d'habitat pour introduire de la mixité, tout en poursuivant l'important programme de réhabilitation du patrimoine de la Société Sainte Barbe, financé dans le cadre des subventions A.N.A.H.
- Introduire des activités économiques nouvelles et développer l'emploi en direction des jeunes notamment.

Démolition / relogement, reconstitution de l'offre locative sociale, réhabilitations et diversification de l'habitat sur le site :

En terme de démolition de logements sociaux, le projet prévoit tout d'abord la déconstruction de **518 logements (soit près d'1 logement sur 5)**, en grande majorité situés dans le secteur dénommé les VERGERS, au centre du quartier.

Ces démolitions concernent les bailleurs suivants :

- La Société Sainte Barbe : 448 logements répartis au sein de 8 barres (R+4)
- MOSELIS : 70 logements de la Tour (R+17)

Ce choix patrimonial est motivé par les raisons suivantes :

- ✓ le site des démolitions est le secteur de la Cité où règne l'insécurité et où la vacance s'installe (aujourd'hui cette vacance est organisée par les deux bailleurs en vue des démolitions)
- ✓ forte densité de logements sociaux
- ✓ positionnement central du secteur dans la Cité : le foncier libéré permettra le développement du nouveau centre de vie du quartier

Pour optimiser l'organisation du déplacement des ménages, une Charte partenariale de relogement est en cours d'établissement. Ce protocole vise à définir les conditions matérielles et humaines du plan de relogement avec l'Etat, la Ville et le bailleur Sainte Barbe.

La diversification de la nouvelle offre habitat sur le site est rendue possible grâce aux futures constructions (172 P.L.S. de la Sainte Barbe), mais également grâce à deux opérations nouvelles :

- ✓ construction de 43 logements en accession sociale, le ou les Maîtres d'Ouvrage n'étant pas précisément identifié(s) à la date de signature du présent contrat.
- ✓ réalisation de 80 logements par la FONCIERE LOGEMENT dont 42 collectifs dans le secteur central de l'hôtel de ville et 38 maisons individuelles dans l'îlot des Vergers après démolition des immeubles (total droits à construire : 6 855 m²).

Le projet de requalification urbaine et globale de la Ville prévoit d'importants travaux de réhabilitation du patrimoine d'habitat social et de résidentialisation des immeubles.

En parallèle au projet A.N.R.U., la Société Sainte Barbe a programmé une réhabilitation de la majeure partie de son patrimoine à la Cité, soit 1 440 logements subventionnés A.N.A.H.

En terme de résidentialisation, 810 logements appartenant à trois Maîtres d'Ouvrage différents sont concernés. Il s'agit des plus petits immeubles de la Cité et de leur environnement immédiat.

L'Aménagement et la diversification fonctionnelle du site :

La Cité de BEHREN est qualifiée de « Cité dortoir », privée de centre ville dynamique et déconnectée par rapport au Village et au reste de son environnement. Grossièrement composée de quatre secteurs organisés autour d'un centre commercial, la Cité fera l'objet d'un aménagement ambitieux afin de répondre aux objectifs de désenclavement, de centralité et de diversification fonctionnelle.

Les principaux moyens pour parvenir à ces objectifs fixés sont les suivants:

- ❑ la création d'un nouvel accès routier situé à l'Est du quartier en liaison avec la RD 31 (Porte de SARREGUEMINES)
- ❑ l'amélioration des entrées routières Nord-Ouest (Porte de FORBACH) et Sud (accès au Village)
- ❑ l'aménagement d'un centre de quartier autour de la place occupée par la nouvelle Mairie : outre l'implantation d'une grande partie des nouveaux logements (locatif social et privé), cette place comportera un nouveau centre commercial dans le cadre d'un remaniement des quatre centres commerciaux existants. En effet, la ville projette en partenariat avec l'E.P.A.R.E.C.A. et la C.D.C., de restructurer l'ensemble des activités, soit une cinquantaine de commerces et de services au total, autour de deux pôles : l'actuel centre commercial dénommé C.C. 1 d'une part, et la place de l'Hôtel de Ville d'autre part.

Les équipements publics existants sont insuffisants et insuffisamment adaptés aux besoins des jeunes notamment. Pour pallier à cette carence, le projet A.N.R.U. prévoit diverses interventions sur les équipements existants, comme la réhabilitation des deux groupes scolaires, ainsi que la création d'équipements nouveaux tels qu'une médiathèque et une maison pour l'emploi.

La gestion urbaine de proximité et l'insertion des habitants par l'économique :

Depuis 2001, les bailleurs en particulier la S.A.S. Sainte Barbe se sont engagés aux côtés de la Ville dans diverses actions de gestion de proximité pour l'amélioration des conditions de vie des habitants comme par exemple la création d'une régie de quartier en 2003 et le recrutement d'une vingtaine de gardiens d'immeubles sous l'autorité de l'Agence Sainte Barbe implantée au cœur du quartier.

Dans le cadre du projet urbain, la Ville a établi avec les trois bailleurs sociaux présents sur le site un projet de convention G.U.P.. Les actions communes portent sur la lutte contre l'insécurité, le traitement et le nettoyage des espaces publics et la gestion de la communication au sujet du projet urbain notamment.

Créer un cadre de vie rassurant en :

Traitant mieux les espaces urbains :

- mise en place d'une convention de gestion urbaine de proximité, par le biais de la Régie de Quartier (Ville Nouvelle) et avec l'appui des bailleurs
- enlèvement rapide des graffitis
- enlèvement des épaves (service gratuit mis en place par la commune)
- enlèvement des encombrants (service gratuit mis en place par la commune).

Luttant contre l'insécurité routière :

- révision du plan de circulation de la ville, mise en place d'une hiérarchisation viaire et création de nouvelles voiries, dans le cadre de la requalification urbaine
- campagne de sensibilisation à la sécurité routière (« projet scooter-moto », dans le cadre de la réussite éducative)
- mise en place d'une navette municipale, pour permettre aux personnes les plus fragiles de se déplacer au sein de la commune.

Sécurisant les espaces extérieurs par l'éclairage des points sombres

1.2. Accès à l'emploi et développement économique

En matière d'actions pour favoriser l'insertion par l'économique des habitants et en particulier des jeunes, le projet A.N.R.U. pourrait permettre la création d'une cinquantaine d'emplois dans le quartier par le biais notamment de la mise en œuvre d'une future charte d'insertion. La mise en œuvre effective de la nouvelle Z.F.U. devrait permettre également la création d'emplois au bénéfice des habitants de la Cité.

Un diagnostic complet sur les problèmes liés à l'emploi a été effectué en 2001 par une sociologue recrutée à cet effet par la commune avec le soutien du Contrat de Ville. A l'issue de ce diagnostic, sa mission a été prolongée avec pour objectif de proposer des solutions concrètes en faveur de l'emploi. Les diverses propositions ont été travaillées puis validées par un Comité de Pilotage comprenant les divers acteurs agissant dans les domaines de l'emploi, de l'insertion et du social. La grande majorité des actions sont déjà réalisées.

L'objectif de ces actions est de rapprocher le taux de chômage behrinois (24 %) de celui de l'agglomération (13 % en 1999).

Ainsi les actions suivantes ont été réalisées et nécessitent une reconduction :

- développement du « point emploi » communal en Maison pour l'Emploi
- recours à l'association intermédiaire du Bassin Houiller pour des emplois de courtes durées (entretien des espaces verts, fêtes et cérémonies - 33 postes et 6 équivalents TP)
- création et aide au démarrage pour le régime de quartier Ville Nouvelle qui emploie actuellement 80 personnes
- montée en charge de deux chantiers d'insertion accueillant près de 40 personnes
- chantiers éducatifs avec le C.M.S.E.A.

Les pistes d'actions qui se dégagent :

- accompagner les personnes en recherche d'emploi et promouvoir la formation professionnelle des habitants par la création d'une Maison pour l'Emploi aux missions plus étoffées, notamment du fait de la création de la Z.F.U. qui nécessitera un partenariat plus fort avec les entreprises
- mener une politique volontariste d'insertion par l'emploi, par le développement de la gestion urbaine de proximité et par la diversification des activités de la régie de quartier et par la mise en place de la charte d'insertion (dans le cadre de l'A.N.R.U.) ce qui nécessiterait l'embauche d'un chargé de mission qui travaillerait avec la Maison pour l'Emploi
- favoriser l'implantation de nouvelles petites entreprises au sein de la Cité et dans le périmètre Z.F.U. notamment par l'élaboration d'un plan de communication et par l'accompagnement des entreprises
- mettre en place les outils de la Z.F.U. et embauche d'un référent par le biais de la SOFIREM en partenariat avec la Communauté d'Agglomération de Forbach Porte de France

- mettre en place des formations adaptées à la demande des employeurs
- redynamiser le tissu commercial (étude E.P.A.R.E.C.A. en cours).

1.3. Réussite éducative

La Cité de Behren-lès-Forbach est classée en Zone d'Education Prioritaire. Plus de 1 000 enfants sont étrangers, notamment marocains (source de 1997) et connaissent des difficultés d'adaptation dans le milieu scolaire. La fragilité des parents et la pauvreté des ménages ne permettent pas toujours aux parents d'offrir à leurs enfants l'accompagnement adéquat.

Le territoire de la Cité de Behren-lès-Forbach correspond au Réseau "Ambition Réussite" (R.A.R.) de Behren-lès-Forbach. Sont concernés les établissements scolaires suivants :

RAR du collège Robert Schuman, rue R. Schuman - BEHREN LES FORBACH

Dénomination	Patronyme	Adresse	Commune	N° Ecole
ECOLE MATERNELLE PUBLIQUE	VILLAGE LOUIS PASTEUR*	20 RUE DU 1ER SEPTEMBRE	BEHREN LES FORBACH	0572748C
ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE	LOUIS PASTEUR*	1 RUE DE LA FONTAINE	BEHREN LES FORBACH	0573152S
ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE	BERLIOZ	RUE SAINT BLAISE	BEHREN-LES-FORBACH	0573700M
ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE	VICTOR HUGO	1 RUE DES ROSES	BEHREN-LES-FORBACH	0573699L
ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE	ERCKMANN-CHATRIAN	RUE ERCKMANN-CHATRIAN	BEHREN-LES-FORBACH	0573663X

* dans un souci de cohérence ont été rattachées au RAR de Behren les 2 écoles du village (hors CUCS)

Le classement en R.A.R. permet de disposer de moyens complémentaires importants notamment en personnels : 4 postes d'enseignants et 12 postes d'assistants pédagogiques.

Les actions mises en place dans les établissements scolaires et formalisées dans les projets d'établissement (d'école pour le 1er degré) ont donné ou donneront lieu à la signature de contrats d'objectifs avec les autorités académiques : le 30 novembre dernier ont été signés les 5 contrats "Ambition Réussite" de l'académie, dont Behren-lès-Forbach, garantissant aux réseaux un maintien de moyens complémentaires en contrepartie d'objectifs chiffrés d'amélioration de la réussite des élèves. Cette réussite s'articule essentiellement autour de trois axes, mesurables par des indicateurs chiffrés, à savoir :

- **La réussite scolaire**

Les deux indicateurs qui peuvent être retenus sont :

- le taux de retard des élèves à l'entrée en 6^e, sachant que plus le retard est important plus les chances de réussite scolaire de l'élève sont amputées
- le taux de réussite au brevet

Les taux de retard de 2 ans et plus en 6^e

	Behren	Farébersviller	Forbach
Collège	4,2	1,2	2,7
Aca Educ. Prioritaire	2,7	2,7	2,7
Aca Ens. Public	1,5	1,5	1,5

Les taux de retard de 1 an et plus en 6^e

	Stiring-Wendel	Petite-Rosselle	Cocheren
Collège	28,0	24,0	18,0
dép Ens. Public	17,2	17,2	17,2
Aca Ens. Public	17,0	17,0	17,0

Les taux de réussite au brevet (série collège) : session 2006

	Behren	Farébersviller	Forbach	Stiring-Wendel	Petite-Rosselle	Cocheren
Collège	59,41	78,77	72,73	65,28	49,44	78,38
département	78,21	78,21	78,21	78,21	78,21	78,21
académie	78,30	78,30	78,30	78,30	78,30	78,30

En liaison avec les actions entreprises dans les établissements scolaires, sont à privilégier tous les dispositifs oeuvrant à la réussite des élèves : C.L.A.S. (Contrats Locaux d'Accompagnement Scolaire), dispositif partenariaux avec les établissements d'enseignement supérieur, C.E.L. (Contrats Educatifs Locaux), C.T.L. (Contrats Temps Libre), tous les dispositifs s'articulant autour du temps scolaire de l'enfant.

- **L'ambition scolaire**

L'indicateur le plus parlant concerne le taux d'accès 3^{ème} / seconde générale et technologique (GT)

Les taux d'orientation 3^{ème} / scde GT

	Behren	Farébersviller	Forbach	Stiring-Wendel	Petite-Rosselle	Cocheren
Collège Aca Educ. Prioritaire	65,0	41,0	57,0	54,0	41,9	60,7
Aca Ens. Public	52,0	52,0	52,0	52,0	52,0	52,0
	61,0	61,0	61,0	61,0	61,0	61,0

Sont à privilégier toutes les actions oeuvrant dans le sens d'une poursuite d'études plus valorisantes et une meilleure orientation professionnelle et celles favorisant l'ouverture culturelle et l'orientation positive (tutorat par les élèves des grandes écoles dans le cadre de la Charte pour l'égalité des chances).

- **La responsabilité parentale et la lutte contre l'absentéisme**

Dans ce domaine sont à privilégier toute les dispositifs d'aide à la parentalité : R.E.A.A.P., (Réseaux d'Ecoute, d'Aide et d'Appui à la Parentalité), les modules de soutien aux parents dans le cadre de l'absentéisme, les actions de prévention et de lutte contre la délinquance qui relèvent notamment d'un partenariat inter-institutionnel (Ecole Ouverte, Classes Relais, prévention des conduites addictives, C.L.S.P.D., G.L.T.D.).

Le diagnostic du RAR est le suivant :

Des difficultés repérées :

- un fort taux de familles défavorisées (plus de 90 %), de parents inactifs (congé charbonnier, retraités, Rmistes, chômeurs) et de parents d'origine étrangère ne maîtrisant pas la langue
- des difficultés scolaires dues principalement au manque de maîtrise de la langue française
- le manque de motivation et d'ambition scolaire (surtout pour les filles) et le fatalisme des familles
- les difficultés parentales à poser des exigences aussi bien en termes de règles, de rythme de vie que de suivi de la scolarité avec à la clé des problèmes de comportement, de risque de décrochage scolaire et de conduites à risques.

Pour améliorer les résultats des élèves, le projet "Ambition Réussite" prévoit de :

- combler les lacunes dans les apprentissages pour rendre possibles une scolarité et une orientation efficaces
- dispenser un enseignement de qualité de manière à motiver tous les élèves
- apporter soutien, écoute et conseil aux familles.

Un constat : un partenariat bien développé

- Behren-lès-Forbach entame sa 2^e année dans le Programme de Réussite Educative ; l'équipe pluridisciplinaire est en phase d'enrichissement afin de répondre de manière plus efficace aux problématiques posées (voir ci-après)
- un Centre Social avec notamment un partenariat au niveau de l'accompagnement scolaire géré par l'association E.S.C.A.L. (Espace Social et Culturel d'Animation et de Loisirs) qui propose tout au long de l'année des activités culturelles à destination de l'enfance et de l'adolescence et un atelier de socialisation qui touche de nombreuses familles ;
- un partenariat étroit avec la municipalité notamment sur le plan culturel et sportif : « Quinzaine de l'expression », « animation scrabble », intervention d'animateurs sportifs dans les écoles
- la présence de médiateurs sociaux et d'éducateurs de rue (C.M.S.E.A.)
- des infrastructures importantes sur le plan sportif (3 écoles élémentaires sur 4 disposent d'un gymnase à proximité immédiate).

La réussite éducative et scolaire est bien entendu au cœur des priorités de l'éducation nationale.

Le Dispositif de Réussite Educative (D.R.E.) :

Concernant la ZEP, en 1999 près de 40 % des élèves étaient de nationalité étrangère. Au collège, 95 % des élèves sont issus de la Cité et 91 % font partie d'une C.S.P. défavorisée. 10 % des élèves de 6^{ème} ont deux années de retard. Le taux des 15-24 ans poursuivant des études est de l'ordre de 65 %. Près de 20 % de cette tranche d'âge n'a aucun diplôme.

Le Dispositif de Réussite Educative mis en place à Behren-lès-Forbach à la rentrée scolaire 2005/2006 s'appuie sur un fonctionnement à trois niveaux :

- Un Comité de Pilotage constituant le comité consultatif auprès du C.C.A.S., porteur du projet et comprenant l'Etat et ses services (Sous-Préfecture, Inspection d'Académie, D.D.A.S.S., D.R.A.C., D.D.J.S. et P.J.J.), la Commune, le C.C.A.S., le Contrat de Ville, la C.A.F., le Conseil Général, les associations du secteur socio-culturel et de la prévention spécialisée et les associations de parents d'élèves.

- Un Comité Technique composé de professionnels en contact avec le public identifié et chargé de proposer les actions à mettre en oeuvre en fonction des types de difficultés constatés dans le cadre du repérage des enfants et des adolescents.
- Deux équipes pluridisciplinaires : une restreinte composée de représentants de l'Education Nationale, de la Commune, du C.C.A.S., des associations prenant en charge la jeunesse de la Commune et de tout autre professionnel en fonction des questions traitées. Cette équipe est chargée du repérage des enfants et des adolescents et de l'analyse individuelle des situations.
Une seconde équipe est chargée de l'élémentaire et prend appui sur la structuration existant au sein des écoles primaires.

Les objectifs principaux du D.R.E. sont :

- La lutte contre les comportements déviants et notamment la violence
- La mise en place d'une veille éducative et sociale
- Le renforcement du partenariat institutionnel dans le cadre du C.E.L.
- L'amélioration des relations Parents-Ecole et une meilleure implication des familles

Pendant l'année scolaire 2005/2006, l'équipe pluridisciplinaire restreinte s'est réunie 21 fois et a dénombré une trentaine de situations d'élèves du Collège et du Lycée. Les problèmes repérés ont concerné essentiellement le comportement et les résultats scolaires. Les membres de l'équipe ont appliqué le critère de « très grande difficulté » pour pouvoir effectuer un travail complet privilégiant ainsi la qualité du travail plutôt que la quantité puisque initialement près de 200 enfants et adolescents avait été repérés. Les solutions proposées ont été de plusieurs types : orientation vers des actions collectives, rapprochement prévention spécialisée/établissement scolaire, travail avec les parents par le biais du C.C.A.S., sollicitation du dispositif O.V.V.V.. Globalement, les chefs d'établissement concernés ont noté une sensible amélioration dans le comportement de plusieurs élèves ciblés et se sont montrés très satisfaits du travail de l'équipe.

Concernant la seconde équipe pluridisciplinaire de soutien, celle travaillant sur le public de l'élémentaire, le démarrage a été moins spontané. Ceci s'explique par la prise en charge pré-existante au niveau scolaire et différente du secondaire. L'existence du R.A.S.E.D., notamment, permet un travail individualisé. De même, il a fallu démontrer à la communauté éducative la pertinence de la mise en place d'un dispositif de plus. L'idée a été de bien garantir aux professionnels que le dispositif ne se substituait pas à leur travail quotidien mais venait en complément permettant notamment l'ouverture vers des actions hors temps scolaire. Le troisième trimestre a vu la mise en place et le fonctionnement effectif de cette seconde équipe. Ainsi, la situation une dizaine d'élèves pour lesquels le droit commun n'avait pas apporté de solution pour le moment a pu être abordée par l'équipe.

Les actions menées dans le cadre du D.R.E. sont les suivantes : coordination, extension du nombre de cycles d'accompagnement à la scolarité (E.S.C.A.L.), prévention au collège (Prévention spécialisée), socialisation (E.S.C.A.L.), action scooter-moto au collège, action de prévention santé (AIDES 57) et action théâtre au lycée. Pour l'année scolaire 2006/2007 deux nouvelles actions voient le jour pour répondre spécifiquement aux problèmes de comportement des élèves de l'élémentaire : des ateliers périscolaires dans les domaines du théâtre, de l'art-thérapie, de la calligraphie et de la relaxation.

Les Actions déjà réalisées concourant à la réussite éducative :

- Renforcement de la politique des centres sociaux, avec le soutien de la C.A.F. (contrat temps libres et contrat enfance). Une dizaine d'animateurs ont été embauchés par l'association gestionnaire (E.S.C.A.L.) afin de développer les activités socioculturelles sur la commune (ouvertures d'Espaces jeunes, socialisation des adultes, groupes de réflexion d'adolescents, chants, danse...).
- Création d'un service de l'animation urbaine : six personnes pour le sport et les affaires scolaires et extra scolaires ; trois personnes pour la bibliothèque. Ce service doit permettre de donner un soutien aux associations sportives en place (aide pour la constitution de dossiers de demande de subvention, aide à la logistique et appui administratif...) mais également d'impulser une véritable politique du sport, notamment en fédérant les associations et en s'assurant de leur complémentarité. Il est entièrement pris en charge par la commune.
- Un projet éducatif local a été élaboré et concrétisé par la signature d'un Contrat Educatif Local (CEL). Un comité de pilotage composé de l'Education Nationale, des associations, des éducateurs spécialisés, des centres sociaux, des parents, se réunit régulièrement dans ce but. L'objectif premier du C.E.L. est de favoriser la citoyenneté à travers l'éducation et prévenir les comportements à risques dont les comportements violents notamment.

La coordination de ces deux programmes (C.E.L. et D.R.E.) doit être garantie pour pouvoir en assurer un développement pertinent et cohérent dans une ville où le public âgé de 0 à 25 ans représente 34 % de la population.

C'est pourquoi, les moyens humains, pour leur prise en charge, mériteraient d'être étoffés tant du point de vue du nombre (prévention spécialisée) que de la qualification (secteur ados de l'association E.S.C.A.L. qui gère les deux centres sociaux).

De la même manière, un partenariat renforcé entre les structures doit être envisagé afin de tenter de pallier les difficultés posées de manière récurrente par les adolescents et les jeunes adultes. Pour mémoire, aucun projet destiné aux préadolescents et adolescents de Behren-lès-Forbach n'a été organisé dans le cadre des O.V.V.V. en 2006 (à l'exception d'une action menée par le C.M.S.E.A.) ce qui constitue une réelle faiblesse dans le dispositif global de prise en charge de la jeunesse dans la Cité .

Par ailleurs, les clubs de sports collectifs, atteints (pour certains) d'actes de violence, regrettent un manque d'implication des familles et se sentent parfois démunis face à certains publics. C'est pourquoi, l'Etat a souhaité apporter son soutien au Club de football, dans le développement de ses activités et dans la mise en œuvre de ses actions partenariales avec l'Education Nationale ou le Centre Social.

En outre, la D.D.J.S. va étudier la possibilité de faire bénéficier du P.A.S.* un ou plusieurs jeunes adultes de la commune engagés dans le secteur de l'animation.

Ces mesures viennent en complément du soutien apporté par la D.D.J.S. dans le cadre du C.E.L., des crédits destinés aux quartiers sensibles ou de ceux du Centre National pour le Développement du Sport.

* P.A.S. (Parcours Animation Sport) : dispositif d'insertion offrant à des jeunes (âgés de 16 à 30 ans) un parcours de formation professionnelle vers l'emploi (alternance entre la formation et un emploi) dans le champ de l'animation ou du sport.

1.4. Santé

Comme dans la plupart des communes du Bassin Houiller, les habitants relevant du régime minier sont pris en charge grâce au statut du mineur. Ainsi, la commune de Behren-lès-Forbach ne connaît pas de déficit particulier en terme d'accès à la santé. Néanmoins, des problèmes d'ordre structurel, et notamment liés à la composition de la population, sont manifestes. Ainsi, le fort vieillissement de la population et le taux important de personnes dépendantes n'est pas ou très peu pris en charge sur le bassin de vie. Si la commune a déjà investi dans ce domaine par :

- la création d'un service coordination retraite
- la mise en place d'une navette municipale gratuite, en direction des personnes âgées.

Il lui faudra encore s'investir dans :

- la construction d'un E.P.A.H.D. (Etablissement hébergeant des personnes âgées dépendantes)
- la mise en place par le C.C.A.S. d'une cellule de veille et d'accompagnement des personnes âgées.

Parallèlement, le diagnostic réalisé par l'équipe en charge de la réussite éducative a mis en exergue la nécessité :

- de renforcer la prise en charge des enfants par des psychologues scolaires ou spécialistes du comportement de l'enfant
- de faciliter l'accès à des consultations pour des problèmes d'orthophonie pour un grand nombre d'enfants, les difficultés orales du premier cycle étant un handicap fort pour l'apprentissage des fondamentaux
- de mener des actions de prévention des conduites à risques.

1.5. Citoyenneté et prévention de la délinquance

Dès 2001, avec le soutien du Contrat de Ville du Bassin Houiller, la commune a commandité au professeur TREPOS, Docteur en sociologie de l'Université de Metz, ainsi qu'à son équipe de recherche en anthropologie et en sociologie, un diagnostic préalable à l'élaboration d'un C.L.S., étude qui portait sur l'analyse des phénomènes d'insécurisation dans la localité.

Cette étude, menée par le professeur TREPOS et son équipe, a mis en évidence :

- que le sentiment d'insécurité était plus fondé sur les incivilités que sur une véritable délinquance
- que la prévention devait se faire le plus possible en amont, notamment par l'éducation à la citoyenneté et par l'apprentissage de comportements civils
- que de nombreux petits litiges pouvaient trouver une réponse autre que judiciaire ou correctionnelle
- que les habitants des quartiers ont difficilement accès à l'information sur leurs droits quotidiens, alors même que l'accès aux droits participe activement à la prévention.

C'est à partir de ce diagnostic, mais aussi des souhaits des habitants exprimés lors de réunions de quartier, que les comités de réflexion thématiques, composés de divers partenaires, ont pu définir des objectifs prioritaires pour lutter contre l'insécurité et les phénomènes d'insécurisation.

L'objectif est de réduire le niveau de délinquance et d'améliorer la tranquillité et la sécurité publiques afin de rétablir le sentiment de sécurité et la qualité de vie dans les différents quartiers situés dans la Z.U.S. Plus précisément, il s'agit, de poursuivre les objectifs suivants :

- Réduire le nombre des infractions portant le plus atteinte au sentiment de sécurité ainsi que celles qui ont des incidences criminogènes à long terme (atteintes aux personnes, aux biens privés, agression en milieu scolaire, trafic de stupéfiants...).
- Réduire le sentiment d'abandon et contribuer à la paix sociale (réduire les nuisances environnementales par des actions de veille, de prévention et de remise en état ; améliorer le cadre de vie notamment par le renouvellement urbain ; impliquer les habitants dans l'élaboration des réponses en matière de tranquillité et de sécurité et leur mise en oeuvre, favoriser l'accès au droit).

A cet effet, la commune a créé une **Antenne de Justice**. Situé idéalement au centre de la ville, ce point labellisé « justice » par le ministère a mis en place des permanences :

- d'aide aux victimes. L'accès au droit est assuré par les juristes du CIFF/CIDF et de l'association Proximité
- d'avocats
- de suivi des mesures de justice (S.P.I.P.)
- une association de locataires

L'accueil des usagers, la prise de rendez-vous et l'orientation vers les services adéquats sont assurés par un agent communal.

Un partenariat fort a été mis en place entre l'Antenne de Justice et la Maison de Justice et du Droit de Forbach, créée postérieurement.

La Cité de Behren est le quartier du Bassin Houiller où la P.J.J. intervient le plus fortement. 45 situations ont été suivies en 2006. Les garçons représentent 95 % des situations. La tranche d'âge la plus importante se situe entre 10 et 16 ans (25 situations). L'intervention P.J.J. se fait massivement au pénal.

2. THEDING : La Cité

L'analyse porte sur la totalité de la Cité qui inclut les deux communes, Farébersviller et Thédning.

2.1. Habitat et cadre de vie

La S.A.S. Sainte Barbe possède 1 648 logements loin devant Néolia (ex-F.M.C.) qui avec 151 logements doit faire face à des risques d'affaissement. Logi-est possède 87 logements. Le patrimoine S.A.S. Sainte Barbe a subi une réhabilitation complète entre 1990 et 2000 avec une extension de volume pour quatre bâtiments. Le bailleur a par ailleurs prévu des travaux de démolition à Farébersviller dans le cadre d'un planning encadré par un schéma directeur qui concerne l'ensemble de son patrimoine. Ces travaux seront étudiés dans le cadre du futur dossier A.N.R.U. Par ailleurs, il existe une convention entre l'Etat, l'A.N.A.H. et la S.A. Sainte Barbe prévoyant un programme de rénovation/réhabilitation d'une durée de 15 ans à compter de 2001. La vacance est très faible dans l'ensemble du parc. La Cité ne donne pas une impression de densité (espaces verts, allées et parc central) et une certaine homogénéité architecturale existe sur l'ensemble du site à l'exception du patrimoine Néolia constitué de maisons jumelées et de bâtiments le long des avenues qui forment de longues barres monotones et uniformes.

Le Centre-ville est nettement identifié avec une rue centrale réunissant divers commerces et services (Mairie, poste, banque...). Ce centre se situe sur la commune de Farébersviller. Pour la partie Thédning-sud de la Z.U.S., il est à signaler la présence d'un supermarché entouré de quelques commerces mais également le second centre commercial de Farébersviller à proximité immédiate pour les habitants de Thédning. Il est à signaler également l'existence du marché hebdomadaire qui concourt à la vitalité du quartier.

La S.A.S. Sainte Barbe a une politique dynamique de Gestion Urbaine de Proximité : une douzaine de gardiens issus de la Cité ont été embauchés pour entretenir les parties communes et le lien avec les locataires. Chaque gardien gère entre 15 et 21 entrées. Une politique de réfection systématique des logements avant relocation a été mise en place depuis 2003. Le bailleur s'occupe également de l'enlèvement des épaves de véhicules. Il relève par ailleurs comme principaux problèmes les nuisances sonores et la saleté due essentiellement au non respect du tri sélectif et l'enlèvement mensuel des encombrants.

La Z.U.S. de Farébersviller-Théding fait l'objet d'une étude A.N.R.U. qui démarre et qui sera portée par la Communauté de Communes de Freyming-Merlebach. Par ailleurs, un travail de réactualisation d'études urbanistiques antérieures a été réalisé en 2006 et servira de point de départ à l'étude A.N.R.U.

2.2. Accès à l'emploi et développement économique

Les habitants de la Cité de Théding bénéficient de la structuration de Farébersviller en matière d'accès à l'emploi. En effet, le Centre François Rabelais abrite le point emploi et les permanences de la Mission Locale du Bassin Houiller ainsi que les services de l'U.D.A.F pour le suivi R.M.I. et l'accompagnement au quotidien. Aucune action spécifique d'insertion n'est menée dans le cadre du contrat de ville. Cependant quelques jeunes de la Cité ont pu bénéficier de la Rencontre Emploi et Diversité qui a eu lieu en septembre 2006 à Farébersviller et du Forum de l'emploi.

Concernant le développement économique, le classement en Z.R.U. semble être un levier insuffisant pour créer de nouvelles activités. Il permet par contre de stabiliser l'activité économique dans le quartier. Celle-ci ne peut permettre d'absorber la demande d'emploi des habitants de Farébersviller-Théding. La présence à proximité de la Cité d'une Zone d'activités portée par la Communauté de Communes de Freyming-Merlebach et créatrice d'emplois ne constitue pas non plus une opportunité pour les demandeurs d'emploi de la Z.U.S. dans la mesure où les exigences des entreprises en matière de qualification sont très pointues. Cette situation est vécue par les jeunes de la Cité comme une discrimination et rend les relations entreprises/jeunes encore plus difficiles sur ce site. Par contre, la création de la Zone Franche Urbaine de Behren-lès-Forbach, distante de quelques kilomètres de Farébersviller/Théding, pourrait leur profiter par le biais de la clause d'embauche locale qui oblige les entreprises implantées en Z.F.U. à recruter un tiers au moins d'habitants issus des Z.U.S. de l'Agglomération.

2.3. Réussite éducative

Le collège du secteur de ce quartier est le collège Holderith (classement EN : ZEP). L'école concernée est l'école Alain, rue du Stade à Farébersviller (classement EN : ZEP).

A noter que la ZEP de Farébersviller se trouve sur le territoire du CUCS de Freyming – Merlebach. Les préconisations sont difficiles du fait de la non concordance des territoires (élèves accueillis dans la ZEP de Farébersviller qui dépend du CUCS de Freyming-Merlebach). Les élèves des quartiers concernés de Théding scolarisés à Farébersviller bénéficient des moyens supplémentaires accordés à la Z.E.P. de cette commune

Le territoire de la Cité de Farébersviller/Théding correspondant au réseau « Réussite Scolaire » (R.R.S.) de Farébersviller.

Sont concernés les établissements scolaires suivants :

RRS du collège Holderith, avenue Victor Hugo FAREBERSVILLER

Dénomination	Patronyme	Adresse	Commune	N° Ecole
ECOLE MATERNELLE PUBLIQUE	ARC EN CIEL	RUE DU STADE	FAREBERSVILLER	0570881Y
ECOLE MATERNELLE PUBLIQUE	PREVERT	5, RUE DE LA FONTAINE	FAREBERSVILLER	0570883A
ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE	ALAIN	RUE DU STADE	FAREBERSVILLER	0571854F
ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE	VICTOR HUGO	RUE DU STADE	FAREBERSVILLER	0573625F
ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE	FREINET- BINET	5, RUE DE LA FONTAINE	FAREBERSVILLER	0573500V

Les actions mises en place dans les établissements scolaires, formalisées actuellement dans les contrats de réussite des ZEP, donneront lieu d'ici la prochaine rentrée scolaire à la formalisation de contrats d'objectifs avec les autorités académiques : les contrats de réussite scolaire, garantissant aux réseaux de réussite scolaire de Farébersviller, Freyming-Merlebach et Hombourg - Haut un maintien de moyens complémentaires en contrepartie d'objectifs chiffrés d'amélioration de la réussite des élèves.

Comme dans les réseaux "Ambition Réussite", cette réussite s'articule essentiellement autour de trois axes développés précédemment, à savoir :

- **la réussite scolaire**
- **L'ambition scolaire**
- **La responsabilité parentale et la lutte contre l'absentéisme**

Au niveau des équipements sportifs, la commune de Thédning en compte 10 (dont 3 plateaux d'E.P.S.) représentant 4,69 équipements pour 1 000 habitants, soit un taux très inférieur à la moyenne départementale. 2 clubs sportifs sont agréés par Jeunesse et Sport, représentant 2 disciplines. Le mouvement sportif est donc largement absent, ce qui explique la mise en place d'activités sportives par l'O.M.T. (Office Municipal de Thédning).

La ville compte 21 associations de toute nature. Aucune association sportive n'est implantée dans le quartier de Thédning-Cité. L'Office Municipal de Thédning (O.M.T.) créé par la commune et présidé par le Maire gère les animations socioculturelles à destination des publics de tous âges. L'association Intercommunale de Prévention Spécialisée (A.I.P.S.) assure, quant à elle, le suivi éducatif de certains jeunes repérés pour leurs difficultés sociales sur Thédning-Cité.

La commune a signé avec Farébersviller et l'Etat un Contrat Educatif Local (C.E.L.), le 14 janvier 2000, la ville de Farébersviller assurant la coordination des opérations. Ce contrat qui était soutenu par la D.D.J.S. n'a pas été reconduit. Le partenariat avec la ville de Farébersviller a, par ailleurs, connu quelques difficultés, il y a quelques années.

L'O.M.T. a mis en place un atelier jeunes, en Février 2006, pendant 5 jours ; 7 adolescents y ont participé. Trois Opérations Ville Vie Vacances (dont 2 intercommunales avec Farébersviller, Hombourg-Haut, Freyming-Merlebach et Théding) ont permis de toucher 156 jeunes, toutes communes confondues et 7 adolescents dans le cadre de l'opération spécifique à Théding.

L'O.M.T. propose également des activités sportives dans une ville peu dotée en équipements. L'office dispose de mètres carrés sociaux mis à disposition par la société Néolia à Théding-Cité. C'est là que se déroulent les activités pour les adolescents, qui drainent une majorité de publics issus de la Cité. Cette association a développé un bon partenariat (rencontres régulières sur les activités de l'O.M.T., opérations menées en commun dans le cadre des ateliers jeunes, des Opérations Ville Vie Vacances) avec l'A.I.P.S. L'O.M.T. dont l'équipe de permanents est relativement étoffée, a développé un plan de formation diplômante, voire qualifiante au profit de ses nouveaux animateurs.

Un des axes forts du C.U.C.S. devra viser à réduire les écarts entre le village et la Cité, tâche à laquelle l'O.M.T. s'emploie en favorisant la mixité dans ses actions.

2.4. Citoyenneté et prévention de la délinquance

Comme dit précédemment, Théding fait partie du Contrat Local de Sécurité (CLS) de Farébersviller et du C.L.S.P.D. correspondant. La commune a participé aux nombreux Groupes Locaux de Traitement de la Délinquance (G.L.T.D.) qui se sont réunis au début des années 2000. Ces différentes instances se sont peu à peu mises en veille, faute de moyens d'animation technique (il n'y a plus de véritable Chef de projet à Farébersviller-Théding depuis de nombreuses années). Aucune action spécifique n'a été menée dans le cadre du Contrat de Ville dans le domaine de la prévention. Seules les actions menées par l'O.M.T. au travers de l'animation socio-culturelle concourent aux objectifs de citoyenneté et de prévention de la délinquance. La nouvelle organisation de la Politique de la Ville et de la Cohésion Sociale au travers du présent C.U.C.S ainsi que les dispositions relatives aux C.L.S. nouvelle génération devraient permettre de réactiver l'action partenariale sur ce territoire.

Au niveau de la délinquance, la Gendarmerie signale une régression depuis quelques années avec un recul de 22 % en 2006. La Cité est cependant quelquefois le théâtre d'affaires criminelles (homicides volontaires notamment). Les atteintes aux biens y sont constantes mais se limitent essentiellement à des vols à la roulotte, vols de portables, vols dans les caves, etc.. Les cambriolages sont beaucoup plus rares. Cette « petite et moyenne » délinquance migre cependant de plus en plus vers les communes avoisinantes par des raids de vols à la roulotte et à l'étalage, notamment sur la zone commerciale de Betting. L'activité en matière de stupéfiants est importante avec une progression de + 50 % et ne semble pas devoir s'arrêter. Ces trafics se localisent principalement sur la partie haute de la Cité (quartier des hurlevents) ainsi que sur les deux centres commerciaux qui sont les lieux de prédilection des jeunes de la Cité. Les mineurs représentent un quart des mis en cause dans la délinquance globale de la Cité.

3. FORBACH : Le Wiesberg-L'Hommel, le Kobenberg, Bellevue, Le Bruch

3.1. Habitat et cadre de vie

■ Le Wiesberg-L'Hommel :

Le patrimoine immobilier du Wiesberg est composé de petits collectifs (R+3) et de trois séries de tours : les Géraniums (4 tours de 10 étages), les Dahlias (4 tours de 10 étages) et les Mimosas (7 tours de 10 étages). Le quartier compte 933 logements locatifs sociaux, l'ensemble apparaissant bien entretenu (y compris les logements privés).

Des réhabilitations importantes (extérieures notamment) ont en effet été réalisées ces 15 dernières années. Le parc de logements géré par Moselis (488) est situé au cœur du Wiesberg. Le bailleur y est soucieux d'organiser une certaine mixité sociale et culturelle. La S.A.S. Sainte Barbe gère 396 logements dans les collectifs R+3 (surtout des familles marocaines dont le chef de famille est retraité H.B.L.). Enfin, la SAREL-Batigère loue 49 logements en petits collectifs. Ce patrimoine est en cours de cession. Ceci permet d'introduire une réelle mixité des statuts d'occupation après les expériences identiques dans les années 80 et début des années 90 par Moselis, alors O.P.A.C. de la Moselle. Le parc social du Wiesberg est très prisé : les organismes n'ont pas de problèmes de vacance et le taux de rotation y est faible.

Le programme de construction de la Cité du Wiesberg, signé E. AILLAUD, comprend dès l'origine une église, un centre commercial et en périphérie des équipements scolaires en plus du millier de logements dont une partie est destinée aux H.B.L.. Le concepteur souhaite alors rompre avec l'alignement des blocs identiques et invente une « ville nouvelle ». Le plan masse est conçu comme un cheminement. Lors des réhabilitations, le quartier a subi de légères modifications qui ont rompu la finesse de perception des éléments structurants : démolition d'un immeuble suite aux affaissements miniers, installation de l'actuelle Maison de Quartier ou réorganisation de la place des Tilleuls avec ses commerces tantôt orientés vers la place tantôt vers les rues adjacentes dont l'artère principale du quartier (Avenue de l'Europe).

Outre son excellent positionnement (autoroute, proximité du Centre-ville, Centre Commercial) et son haut niveau d'équipement en services (M.J.D., Maison de Quartier, Centre d'Actions Educatives de la P.J.J.), le Wiesberg présente une image propre et attractive quant à ses aspects physiques. La régie de Quartier, créée en 1991, compte aujourd'hui 25 personnes. Elle s'occupe de l'entretien des espaces verts pour le compte de la commune, de l'enlèvement des objets encombrants à la demande des bailleurs et de l'entretien des parties communes intérieures des immeubles (halls d'entrée, cages d'escaliers, ascenseurs) pour Moselis. Les deux principaux bailleurs ont également mis en place depuis 2003 du personnel de proximité (2 pour Moselis et 3 pour la S.A.S. Sainte Barbe).

Les espaces extérieurs ont fait l'objet d'aménagements dans le cadre du D.S.Q.. Ils participent pleinement au cadre de vie agréable de ce quartier.

■ **Le Kobenberg :**

Construite dans l'urgence entre 1954 et 1957 par l'O.P.A.C. de la Moselle en complément du programme H.B.L., la Cité est composée de six immeubles de 5 niveaux totalisant 278 logements, propriété de Moselis. Elle constitue l'échec le plus flagrant en matière d'urbanisme mais aussi de Politique de la Ville. Les actions de réhabilitation mais également d'accompagnement social menées depuis une quinzaine d'années n'ont provoqué aucune évolution positive significative. Le quartier n'a pas changé d'image. La régie de quartier intervient au niveau du cadre de vie et Moselis emploie trois personnes sur le site mais l'impression générale reste celle d'une Cité à l'abandon. La présence de déchets ou de dépôts encombrants est très nette et les entrées très dégradées. Devant ces constats, la commune, le bailleur et l'Etat se sont lancés dans un projet de rénovation urbaine lourde qui a abouti au dépôt d'un dossier qui est en cours d'examen à l'A.N.R.U. dont les principales caractéristiques sont :

Diagnostic urbain et social :

Depuis 2000, il apparaît clairement que la vacance des logements s'est sensiblement accélérée. En effet, entre 2001 et 2004, le nombre de logements non occupés a été multiplié par deux pour atteindre une vacance de près de 50 %. La dégradation extérieure du quartier et des parties communes, malgré les travaux de réhabilitation, semble un des facteurs de dépréciation du quartier. Par ailleurs, l'isolement et l'enclavement des immeubles n'encouragent pas les habitants à y demeurer.

Certains habitants, informés du projet urbain, ont volontairement quitté le quartier et les logements n'ont pas été réattribués. Il reste néanmoins un noyau dur très attaché au quartier mais également un peu captif de celui-ci. La moitié des logements se révèle sous-occupée en raison du vieillissement de la population du quartier alors que la sur-occupation ne représente que 25 % des logements occupés. Le quartier est caractérisé par une mixité culturelle et ethnique importante. La population du Kobenberg s'est fortement paupérisée (66 % des locataires déclarent un revenu annuel inférieur à 7 500 €).

Le projet de rénovation urbaine :

Le projet, en quatre phases, prévoit :

- la démolition d'une barre, l'acquisition-amélioration de 12 logements hors quartier et la construction de 14 logements hors quartier (Phase 1)
- La construction de 20 logements (spécifique personnes âgées) sur site, la construction de 30 logements sur site, le désenclavement d'une rue vers la rue principale, l'aménagement de la voie d'accès et la démolition de 2 barres (phase 2)
- La construction de 30 logements sur site, de 40 logements à proximité, la démolition de 3 barres et la création d'une placette (phase 3)
- L'aménagement d'espaces verts, la rénovation du groupe scolaire et l'installation d'un équipement de quartier dans un foyer à proximité (phase 4)

Ce sont donc les six barres qui seront démolies faisant place à un habitat plus adapté et un site rénové et valorisé.

■ Bellevue :

Le quartier a été créé au milieu des années 60 suite aux besoins en logement des H.B.L.. Deux grandes périodes de construction marquent la formation du quartier sans projet global d'ensemble : 10 collectifs en 1965 (dont 4 ont été démolis depuis) et 8 bâtiments en forme d'atomes en 1970-1972 (dont 2 démolis, 2 cédés à des copropriétés et 1 acquis par la ville pour accueillir le Centre Social). Deux bailleurs se partagent le parc de logements sociaux : Moselis (154 logements) et Logi-est (68 logements). Malgré la politique de valorisation du patrimoine, le quartier ne semble pas attirer les locataires (taux de vacance qui est passé de 9,2 % en 90 à 13,2 % en 99). Concernant les logements en copropriété, on constate un turn over important. L'image du quartier restant négative, le quartier se ghettoïse d'autant que la lente paupérisation des habitants continue.

La construction du lotissement pavillonnaire et le désenclavement de l'Avenue Kauffmann ont cependant permis d'établir un lien avec le Centre-Ville sans pour autant apporter de nouveaux services dans le secteur. Malgré la coupure physique de la voie ferrée, la proximité du Centre-Ville constitue un élément propice à lutter contre l'impression d'enclavement du quartier d'autant que le quartier est bien desservi au niveau transports en commun. Malgré ce potentiel, les demandes de logement s'orientent vers les autres quartiers de la ville mieux pourvus en équipements dont le Wiesberg notamment. Outre les effets des démolitions, la baisse de la population de la Z.U.S. est révélatrice et les départs volontaires témoignent du peu d'attachement actuel des habitants à leur lieu de vie.

Au niveau de la gestion urbaine de proximité, le quartier est bien entretenu à l'exception de quelques points noirs (par exemple l'espace central des collectifs Moselis). Des dégradations régulières sont constatées avec des problèmes en rez-de-chaussée et au niveau des entrées. La Régie de quartier de Forbach intervient sur le secteur à la demande des bailleurs. Moselis a également mis du personnel de proximité (un gardien d'immeuble et deux ouvriers).

Il est à noter également des travaux d'amélioration de l'éclairage public pour sécuriser les coins d'ombres. De même, la commune a mis en place en 2005 un chantier d'insertion dont le projet consiste en l'aménagement des espaces verts entre les immeubles et la voie de contournement (zone très boisée) et la mise en place de mobiliers urbains.

■ Le Bruch :

En 1955, les H.B.L. décident de construire au Bruch une Cité de 300 logements. Les blocs sont disposés en épis par rapport à la voie sans pour autant créer un effet particulier de composition urbaine. L'ensemble est toutefois homogène et parfaitement identifiable dans le paysage urbain grâce à sa volumétrie simple et son traitement coloré. Le maintien de ce patrimoine au sein du parc immobilier des H.B.L. ne devra pas entraîner de modification substantielle de la Cité. Les rues Bauer et de Rosselmont ont constitué le support sur lequel s'est effectuée la croissance urbaine. L'urbanisation s'est développée le long de ces voies. Ces lignes de croissance peuvent être considérées comme « naturelles » dans la mesure où elles étaient inscrites dans le site avant l'urbanisation. Ces lignes sont inscrites dans le territoire et en révèlent la géographie. A l'inverse, il semble que le quartier du Bruch se soit projeté artificiellement et étendu au hasard des disponibilités foncières avec pour conséquence un quartier faiblement raccordé. La Cité du Bruch est séparée de l'agglomération du centre de Forbach. Toutefois les logements collectifs sont intégrés dans un quartier résidentiel.

Le quartier BRUCH comporte :

- Un terrain de football+Vestiaires et salle de réunion
- Un terrain multisports
- Une antenne de la poste dans les locaux du foyer
- Un groupe scolaire classé ZEP
- Une église

Depuis Août 2005, un local a été mis à disposition pour les jeunes à proximité du stade de football. Le C.I.A. du Bruch regroupe 5 associations avec qui le Centre Social développe de nombreux partenariats.

3.2. Accès à l'emploi et développement économique

De par sa taille et son statut de ville-centre de l'Agglomération de Forbach et du Bassin Houiller, Forbach bénéficie de nombreux atouts en matière d'équipements d'insertion (A.N.P.E, ASSEDIC, Mission Locale, Compagnons d'Emmaüs, R.M.I.,...) et de développement économique. De plus, la proximité du centre-ville représente un avantage pour les habitants des quartiers prioritaires (dans une moindre mesure pour le Kobenberg). Cependant, la zone d'activité communautaire du plateau reste difficile d'accès pour les publics connaissant des difficultés de mobilité.

Les actions d'insertion professionnelles initiées par la ville de Forbach dans le cadre de la Politique de la ville ont été très nombreuses ces 15 dernières années. Outre la création d'une Régie de quartier, la commune a récemment mis en place deux chantiers d'insertion (Bellevue et Wiesberg) dont un exclusivement pour les jeunes. Ces chantiers emploient actuellement une vingtaine de personnes. La Ville de Forbach bénéficie également depuis 2 ans d'une antenne Mission locale renforcée (4 conseillers sur site grâce aux postes C.I.V.I.S.) qui, au quotidien, accompagne et oriente le public en grande difficulté. En 2006, plus de 440 entretiens individuels ont été réalisés dans les locaux de la Mission Locale. La commune soutient également des chantiers éducatifs menés par l'équipe de prévention spécialisée (C.M.S.E.A.). Une association Intermédiaire (Travailler dans le Bassin Houiller) bénéficie également d'un fort soutien communal et de l'Etat (aménagement de nouveaux locaux). Enfin, il est à signaler la mise en place d'un chantier-école avec les jeunes du quartier de Bellevue dans le cadre du local Cosmos.

Le classement en Z.R.U. de trois quartiers (Bellevue, Kobenberg et Wiesberg) n'a pas apporté l'effet de levier escompté pour le développement économique faute de foncier disponible et de possibilité immobilière et en raison du peu de différences entre les mesures Z.R.U. et les mesures d'aménagement du territoire dont bénéficie le Bassin Houiller. Le classement a permis néanmoins de maintenir le niveau d'activité économique sur au moins deux quartiers (Bellevue et Wiesberg). Le classement en Z.F.U. de Behren-lès-Forbach, distante de quelques kilomètres, pourrait bénéficier aux demandeurs d'emploi des Z.U.S. de Forbach par le biais de la clause d'embauche locale qui oblige les entreprises implantées en Z.F.U. à recruter un tiers au moins d'habitants issus des Z.U.S. de l'Agglomération.. Enfin, il convient de signaler les potentialités offertes par les zones de développement économiques et le travail frontalier qui est de moins en moins fournisseur d'emploi pour les habitants de Moselle-Est.

3.3. Réussite éducative

Le territoire formé par les quartiers prioritaires de Forbach correspond au réseau "Ambition Réussite" de Forbach et comporte les établissements suivants :

RAR du collège Pierre Adt, rue de Remsing – FORBACH

Dénomination	Patronyme	Adresse	Commune	N° Ecole
ECOLE MATERNELLE PUBLIQUE	LOUIS HOUPERT	1 RUE DU WIESBERG	FORBACH	0570831U
ECOLE MATERNELLE PUBLIQUE	BELLEVUE GR 1	11 RUE BELLEVUE	FORBACH	0571574B
ECOLE MATERNELLE PUBLIQUE	BELLEVUE GR 2	9 RUE DES GARDES	FORBACH	0572612E
ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE	LOUIS HOUPERT	1 RUE DU WIESBERG	FORBACH	0573501W
ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE	BELLEVUE	11 RUE BELLEVUE	FORBACH	0573468K
ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE	MARIENAU	1 RUE DU KOBENBERG	FORBACH	0573598B
ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE	BRUCH	1 ALLEE DES FRENES	FORBACH	0573599C
ECOLE MATERNELLE PUBLIQUE	LES BOULEAUX*	4 RUE DES ECOLES	SCHOENECK	0570813Z
ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE	LA FORET*	2 RUE DES ECOLES	SCHOENECK	0572855U

* les 2 écoles de Schoeneck en R.E.P. (hors CUCS) font partie du secteur de recrutement du collège P.Adt

Les quartiers concernés de Forbach classés en RAR disposent à ce titre de moyens complémentaires importants notamment en personnels : 6 postes d'enseignants et 20 postes d'assistants pédagogiques en plus de la dotation complémentaire ZEP (en postes et crédits).

Tout comme le RAR de Behren-lès-Forbach, Les actions mises en place dans les établissements scolaires et formalisées dans les projets d'établissement (d'école pour le 1er degré) ont donné ou donneront lieu à la signature de contrats d'objectifs avec les autorités académiques : le 30 novembre dernier ont été signés les 5 contrats "Ambition Réussite" de l'académie, dont Forbach, garantissant aux réseaux un maintien de moyens complémentaires en contrepartie d'objectifs chiffrés d'amélioration de la réussite des élèves.

Les axes et critères d'évaluation sont les mêmes : réussite scolaire, ambition scolaire et responsabilité parentale et lutte contre l'absentéisme.

Les partenariats existants avec les associations et les structures de la ville et de la communauté d'agglomération doivent être renforcés, dans le cadre des sections sportive et musicale mais également en ce qui concerne la prévention de la délinquance et des conduites à risque.

Sur ce territoire classé en priorité 1 par l'Education Nationale, il est important de prévoir un dispositif de réussite éducative qui permettrait d'optimiser la prise en charge des élèves repérés les plus en difficulté et de conforter les actions existantes dans les domaines ciblés par l'Education Nationale.

Au niveau des équipements, la commune de Forbach en compte 170 (dont 11 salles multisports et 13 plateaux d'E.P.S.) représentant 7,45 équipements pour 1000 habitants. Ce chiffre la situe au niveau de la moyenne départementale, dans ce domaine. 47 clubs sont agréés par Jeunesse et Sport, représentant 34 disciplines, ce qui correspond à une offre correcte sur la ville. La ville compte environ 220 associations de toute nature. 13 clubs sportifs sont implantés dans les quartiers en Z.U.S.. 4 clubs sportifs ont bénéficié d'un financement au titre du C.N.D.S., en 2006, pour leurs actions dans les quartiers sensibles ou en faveur de l'accès des jeunes au sport.

Le soutien à l'emploi par la D.D.J.S. :

1 animateur prenant en charge les adolescents au centre social « Les Troènes » bénéficie du P.A.S.* pour suivre une préqualification.

2 animateurs qui étaient salariés du C.L.I.F jusqu'en août 2006 vont participer grâce au dispositif PAS*, à une session de préqualification.

Deux associations, le centre social « Les Troènes » et le Centre de Loisirs et d'Information aux Familles (C.L.I.F.), gèrent chacune des équipements dans deux quartiers de Forbach.

Le centre social « Les Troènes » gère le centre social, rue Henri Kauffmann et la maison de quartier du Bruch. Cette association dont la vocation est d'animer un équipement à vocation sociale globale organise des activités en périscolaire, des Centres de Loisirs Sans Hébergement (C.L.S.H.), des ateliers théâtre et photo, des soirées thématiques, des accueils ados et jeunes adultes, des vacances familiales, des actions de lutte contre l'illettrisme, des ateliers couture et cuisine. En 2006, cette association a bénéficié d'un financement de la D.D.J.S., dans le cadre des crédits destinés aux quartiers sensibles, pour l'organisation d'ateliers de percussion et de réalisation d'une bande dessinée destinée aux habitants et traitant de la violence urbaine, du chômage et de la vie dans la Cité.

Le C.L.I.F. gère le centre social du Wiesberg et la maison de quartier du Kobenberg. Dans le cadre de son projet social, il propose de l'accompagnement à la scolarité, des accueils jeunes, des ateliers informatique et couture, des séjours et des animations pour le 3ème âge. Cette année, la D.D.J.S. a subventionné un atelier de réalisation d'une bande dessinée qui doit relater la vie quotidienne d'un groupe de jeunes au Kobenberg et des ateliers-conférences mixtes traitant des problèmes de société (comportements déviants, travail et emploi, poids de la religion...).

L'équipe de prévention spécialisée du C.M.S.E.A. intervient sur les quartiers de Bellevue, du Wiesberg et du Kobenberg pour assurer un suivi éducatif des jeunes en difficulté.

La ville de Forbach n'a pas signé de C.E.L.. Par contre, il existe une convention d'animation urbaine signée entre la commune et le Conseil Général. En outre, les centres sociaux ont organisé 6 opérations labellisées Ville Vie Vacances qui ont permis, en 2006, à 206 jeunes de partir en séjour ou de profiter d'animations sur les quartiers. Ces actions étaient souvent précédées d'ateliers jeunes pour les cofinancer. 7 ateliers se sont déroulés aux vacances de Février, de printemps et durant l'été : ils ont concerné 41 jeunes qui ont participé à des actions d'utilité sociale pendant 4 ou 5 jours.

Le C.L.I.F. et l'association du centre social « Les Troènes » souffrent, tous les deux d'un manque de personnel qualifié (sur le secteur des adolescents au centre social « Les Troènes », tous secteurs pour le C.L.I.F au Wiesberg et au Kobenberg). Le C.L.I.F. dispose, en outre, de peu d'animateurs permanents. De même, l'association peine à trouver une personne qualifiée capable de gérer un tel équipement. Ce problème persiste depuis plusieurs années. Cette situation ne facilite pas le développement des activités des associations, ni de la qualité de la prise en charge du public, même si les degrés de difficulté ne sont pas identiques. L'équipe de prévention spécialisée du C.M.S.E.A. est présente sur les territoires Cités plus haut, à l'exception du Bruch. Certaines opérations sont menées en commun, de même que sont conduites des actions entre les différents centres.

Les difficultés de collaboration entre les clubs sportifs de Forbach et les centres sociaux semblent s'être estompées (Cf. opération Macadam Sport) d'autant que la ville dispose d'un parc d'équipements sportifs qui la situe tout à fait dans la moyenne départementale.

L'effort futur de la ville, des associations et de l'Etat devra porter sur la formation des animateurs et sur le renforcement des équipes de permanents dans les structures, car fonctionner avec du personnel vacataire ne favorise pas la continuité dans la prise en charge éducative.

3.4. Citoyenneté et prévention de la délinquance

Le Contrat Local de Sécurité Intercommunal de Forbach ne concerne à l'heure actuelle que 3 communes : Forbach, Petite-Rosselle et Stiring-Wendel. Le C.I.S.P.D. concerne en plus la commune de Schoeneck. Il existe un chef de projet C.L.S. dont le poste est co-financé par l'Etat au titre du Contrat de Ville et par les communes concernées. Le C.L.S. a permis d'initier des actions structurantes telles que le Point Accueil Ecoute Jeunes et Parents ou la Maison de Justice et du droit. De même, suite aux violences urbaines au niveau national de novembre 2005 qui ont épargné les quartiers de Forbach, des actions de prévention ont pu rapidement être mises en place (chantiers éducatifs, chantier d'insertion et action théâtre) pour préserver la situation de calme des quartiers. La force du C.L.S. de Forbach réside dans l'intercommunalité impulsée par les élus de la ville de Forbach et activement soutenue par ceux des communes voisines mais également dans l'existence d'une équipe de terrain coordonnée autour du chef de projet C.L.S.. Concernant la P.J.J., c'est surtout le quartier du Wiesberg qui occasionne son intervention (18 situations avec une population de plus de 16 ans très importante).

Les actions développées sont de type préventif essentiellement (sensibilisation à la sécurité dans les transports scolaires, sécurité routière, comportements à risques et conduites déviantes). Un G.L.T.D. très efficace avait été mis en place au début des années 2000 puis mis en veille. Les perspectives d'évolution du C.L.S. dépendront des réflexions qui devront être menées quant à sa géographie d'intervention (Communes de la Communauté d'Agglomération Forbach Porte de France., situation spécifique de Behren-lès-Forbach, intégration des communes de Cocheren et Théding) et ses priorités d'action.

4. LES QUARTIERS HORS Z.U.S. (Grosskirfeld, Winterhubel et Belle-Roche)

4.1. Habitat et cadre de vie

N'étant classés qu'en catégorie 3 et ne disposant pas d'études fines puisque non classés en Z.U.S., aucun état des lieux précis ne peut être fait à ce jour si ce n'est les éléments figurant dans la première partie. L'action du C.U.C.S. pourra justement apporter un diagnostic permettant d'élever le niveau d'information et d'étude à celui d'une Z.U.S.

Il est cependant important de prendre en compte les changements de statuts de l'immobilier H.B.L. devenu SAS Sainte Barbe puis entré dans le domaine privé par vente aux occupants des maisonnettes. 125 cessions ont eu lieu en 2006 à Cocheren. Un cahier des charges a été établi par le CAUE de la Moselle pour définir et fixer certaines modalités de reconstruction aux nouveaux propriétaires (extensions, enceintes, ...).

4.2. Accès à l'emploi et développement économique

Pour Petite-Rosselle et Stiring-Wendel, la proximité de Forbach facilite grandement les démarches des demandeurs d'emploi. Ces deux communes disposent néanmoins de permanences délocalisées de la Mission Locale. Pour Cocheren, un peu plus éloignée de Forbach, la situation est un peu plus difficile. Cependant, les effets de cette situation sont atténués par la présence du siège social de la Mission locale à Freyning-Merlebach, ville voisine.

Globalement, ces quartiers ne bénéficient pas des mesures réservées aux Z.U.S. mais ont pu développer des actions d'insertion dans le cadre du Contrat de Ville. Ainsi, chacune a pu mettre en place un chantier d'insertion en partenariat avec le Conseil Général avec pour objectif la mixité des publics jeunes et Rmistes. Le porteur de ces chantiers est l'A.S.B.H.. La participation des communes au présent C.U.C.S. permettra au minimum de soutenir ces efforts d'insertion de personnes en difficultés même si celles-ci n'habitent pas un quartier classé en Z.U.S.

4.3. Réussite éducative

■ Stiring-Wendel (Grosskirfeld) :

Le collège du secteur de ce quartier est le collège Nicolas Untersteller (classé dans le premier quart des établissements repérés comme les plus en difficulté). Les écoles concernées sont les écoles maternelle et élémentaire du quartier Vieux Stiring (Classement EN : REP). Les élèves des écoles de Stiring-Wendel bénéficient des moyens complémentaires du fait du classement des écoles en REP (rattachées au RAR de Forbach).

Le collège, repéré comme étant en zone sensible, fait état de problèmes relevant de conduites déviantes et de problèmes sociaux importants (beaucoup de familles mono-parentales, beaucoup de parents n'arrivent plus à payer la cantine). Dans le domaine du partenariat, la demande est de développer des structures d'aide aux devoirs le soir après la sortie des classes (Habsterdick, Vieux Stiring, Verrerie Sophie).

La priorité est de conforter l'aide à la parentalité qui semble poser problème dans ce secteur.

■ Petite-Rosselle (Winterhubel) :

Le collège du secteur de ce quartier est le collège Louis Armand (classé dans le premier quart des établissements repérés comme les plus en difficulté). Les écoles concernées sont les écoles maternelle et élémentaire du quartier Vieille Verrerie (Classement EN : SD).

■ Cocheren (Cité Belle-Roche) :

Le collège du secteur de ce quartier est le collège Le Hérapel. Les écoles concernées sont les écoles maternelle et élémentaire Lurçat (aucun dispositif particulier EN). Le partenariat existe avec le centre Balavoine pour les actions santé, l'aide aux devoirs, l'ouverture culturelle et avec la Gendarmerie de Farébersviller pour les actions de prévention de la délinquance.

L'établissement assure un contrôle efficace de l'absentéisme (qui est peu important) et l'implication des parents (surtout en 6e et en 3e) est relativement bonne. **Il s'agira prioritairement de conforter les actions existantes dans les domaines ciblés par l'Education Nationale.**

La commune poursuit en collaboration avec le Centre Social Daniel Balavoine et l'A.S.B.H. son action au niveau de :

- l'aide aux devoirs
- la mise en place d'un travail partenarial intergénérationnel avec les différents acteurs sociaux intervenants sur la Cité afin de permettre à chacun de bien grandir, bien vivre et bien vieillir dans son quartier.

Ces actions sont menées au niveau :

- du Lieu d'Accueil Parents Enfants et du TIPI
- des C.L.S.H.
- des mercredis éducatifs
- de la cantine scolaire
- des contrats Enfance et Temps Libre
- du travail en collaboration avec la maison de retraite et les associations du 3^{ème} âge.

Au niveau de la Santé, il existe des interventions dans les écoles et le collège sur la prévention des conduites à risque en collaboration avec AIDES, CMSEA, collège, Alcool Prévention, Croix d'Or. Il est également à signaler la tenue de forums sur la prévention des conduites à risque au Centre Balavoine.

4.4. Citoyenneté et prévention de la délinquance

La situation globale est développée au chapitre du même nom dans la partie Forbach. Toutefois, à l'instar de la situation de Thédning, il conviendrait de clarifier le positionnement à la fois géographique et administratif de Cocheren qui fait partie du C.I.S.P.D. de Freyming-Merlebach mais d'aucun C.L.S.. La géographie prioritaire et le regroupement des communes dans des C.U.C.S. différents rendent cette étape incontournable.

Concernant Petite-Rosselle et Stiring-Wendel, faisant partie depuis 2002 du C.L.S. intercommunal de Forbach, elles ont pu chacune développer leur propre programme d'actions tout en participant à la dynamique intercommunale du C.L.S. et du C.I.S.P.D.

Petite-Rosselle a ainsi pu réaliser des actions de sécurisation des lieux publics (vidéosurveillance), des opérations de sécurité routière ainsi que des actions spécifiques sur le quartier Winterhubel-Néolia. La P.J.J. est intervenue auprès de 18 jeunes et uniquement au pénal (17). La part des 10/16 ans est la plus importante.

Stiring-Wendel a pu créer une mission de prévention spécialisée, la sécurisation de lieux sensibles, une campagne de prévention routière. 30 jeunes ont été suivis par la P.J.J. en 2006 dont 22 au pénal.

Pour la commune de Cocheren, la Gendarmerie signale une délinquance en régression (- 5,7 %) qui est constituée de vols dont les auteurs potentiels ne résident pas forcément dans le quartier mais proviennent de Cités périphériques proches (Farébersviller, Freyming-Merlebach et Hombourg-Haut). Les infractions constatées à la législation sur les stupéfiants sont très peu nombreuses. Les dégradations volontaires y sont en revanche monnaie courante et sont le fait des jeunes du quartier qui s'attaquent prioritairement au centre social après les heures d'ouverture. Ce phénomène ne se limite pas à la Cité Belle-Roche mais est également très présent au village. De nombreuses procédures pour conduite en état d'ivresse sont à déplorer.

TROISIEME PARTIE : LE PLAN D'ACTION STRATEGIQUE

Le projet d'action stratégique se présente sous la forme d'un projet thématique qui répond aux besoins mis en avant dans les diagnostics territorial et thématique. Ce projet, partagé par les signataires du présent contrat et les différents partenaires, indique les priorités d'actions assorties d'objectifs quantifiables directement évaluables. A cet effet, des indicateurs accompagnent chaque objectif stratégique. Ces indicateurs de moyens sont destinés à traduire la mise en œuvre du projet. Ils se distinguent des indicateurs de résultats ou d'impact dont le but est de mesurer les effets d'une politique menée.

N.B. : les indicateurs retenus présenteront dans le programme pluriannuel d'actions la répartition hommes-femmes et les objectifs en découlant.

Les objectifs opérationnels se déclinent au niveau de l'Agglomération, d'une part, et de chaque quartier, d'autre part. Ils sont limités dans l'espace, dans le temps et dans leur objet. Ils permettent la mise en œuvre d'actions structurantes, d'actions adaptant les outils existants et d'actions innovantes. Le programme d'actions pluriannuel est élaboré à partir du présent Projet d'Action Stratégique qui constitue le cahier des charges du C.U.C.S.

Le projet d'action stratégique vise à mettre en cohérence les enjeux liés au développement des territoires et les enjeux liés à l'amélioration des conditions de vie des habitants. Le projet combine deux échelles de territoire (l'Agglomération et la Commune) et coordonne les modes d'action qui s'y rapportent. Le contenu du projet comprend une partie générale présentant les axes prioritaires portés par l'Agglomération ainsi que les axes thématiques et transversaux communs à tous les quartiers. La seconde partie traite spécifiquement des actions stratégiques à mettre en œuvre en fonction de la situation propre à chaque site.

I. AGGLOMERATION ET PROJETS THEMATIQUES DE TERRITOIRE

L'objet est de préciser ici l'articulation des deux échelles de territoire en fonction des thématiques prioritaires mais également d'établir les modes d'intervention en fonction de problématiques repérées sur plusieurs quartiers.

Un objectif transversal aux 5 thématiques est à mettre en avant dans le cadre de la lutte contre les discriminations et l'égalité des chances :

Prioriser la qualification des acteurs locaux sur les enjeux de l'intégration et de la lutte contre les discriminations par le biais de formations.

1. HABITAT ET CADRE DE VIE

Les objectifs à atteindre par le C.U.C.S. au niveau de l'Agglomération sont les suivants :

■ **Objectif 1** : Rendre opérationnelles les conclusions du P.L.H. en cours d'actualisation et répondre aux besoins identifiés.

➤ **indicateur** : *Nombre de logements sociaux construits, rénovés ou réhabilités*

- **Objectif 2** : Accompagner les actions de rénovation urbaine (Aide aux bailleurs, relogement,...).
 - **indicateurs** : *Nombre de logements aidés*
Nombre de relogements

- **Objectif 3** : Créer un observatoire du logement social dont les missions sont les suivantes :
 - Interroger le rôle du parc social dans les quartiers prioritaires
 - Identifier les besoins des habitants en termes de mobilité, d'habitat adapté et de réponses aux besoins des jeunes (décohabitation), des personnes âgées ou handicapées
 - Améliorer et coordonner les politiques d'attribution
 - Promouvoir le développement de la mobilité.

- **Objectif 4** : Participer à la mise en place d'un programme conjoint bailleurs/communes d'amélioration de la Gestion Urbaine de Proximité sur les Z.U.S. et en assurer le suivi et la coordination.

- **Objectif 5** : Favoriser la mixité sociale dans les quartiers prioritaires et lutter contre les discriminations ethniques dans l'accès au logement.

2. ACCES A L'EMPLOI ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Les leviers déterminants d'une politique d'accès à l'emploi des publics issus des quartiers prioritaires ne se situent pas sur le quartier mais bien à l'échelle du territoire (Agglomération voire bassin d'emploi). L'objectif global d'Agglomération et commun aux différents quartiers est de mettre en cohérence les outils pour l'emploi développés sur le territoire et de les mobiliser en priorité sur les quartiers les plus en difficulté.

- **indicateurs** : *Evolution du nombre des demandeurs d'emploi en ZUS comparée à celle de l'Agglomération et de la commune*
Nombre de D.E. des ZUS accueillis par l'ANPE et la Mission Locale
Taux de couverture des publics ZUS par les contrats aidés comparé à celui de l'Agglomération
Part des jeunes résidant en ZUS dans le total des bénéficiaires d'un CIVIS

Les objectifs opérationnels sont les suivants en matière d'accès à l'emploi :

- **Objectif 1** : Repérer et cibler les situations individuelles prioritaires (critères à fixer en S.P.E.L.) avec les partenaires de l'emploi afin d'élaborer des réponses collectives adaptées (Groupe Emploi Solidarité).
 - **indicateur** : *Nombre de personnes suivies*

- **Objectif 2** : Renforcer l'accompagnement individuel des demandeurs d'emploi issus des quartiers prioritaires en mobilisant les politiques de droit commun et en innovant en matière d'outils.
 - **indicateur** : *Nombre de demandeurs d'emploi suivis*

- **Objectif 3** : Soutenir l'insertion par l'activité économique en :
 - proposant des travaux ou activités aux structures d'insertion
 - développant des chantiers d'insertion d'initiative communautaire
 - renforçant les actions existantes
 - en adaptant les activités au public féminin
 - **indicateurs** : *Nombre d'actions soutenues*
Nombre de bénéficiaires

- **Objectif 4** : Lutter contre les discriminations sur le marché du travail et promouvoir la diversité (plan territorial de prévention et de lutte contre les discriminations).

- **Objectif 5** : Mobiliser dans le cadre d'une stratégie territoriale les formations adaptées aux publics issus des quartiers prioritaires du C.U.C.S. (actions préparatoires au recrutement ou formation aux savoirs de base).
 - **indicateurs** : *Nombre de formations mises en place*
Nombre de bénéficiaires

- **Objectif 6** : Faciliter l'insertion professionnelle des populations issues de l'immigration (des primo-arrivants jusqu'à la 3^{ème} génération) et lutter contre les discriminations à l'embauche (en raison de l'ethnie ou du sexe).

Concernant le développement économique, deux objectifs prioritaires sont à atteindre :

- **Objectif 1** : Mettre en place le dispositif territorial de développement économique de la Z.F.U.
 - **indicateurs** : *Nombre d'implantations d'entreprise*
Nombre d'embauches de demandeurs d'emploi des Z.U.S. de l'Agglomération
Taux de maintien des entreprises existantes sur la zone

- **Objectif 2** : Favoriser l'accès à création d'entreprise des demandeurs d'emploi issus des Z.U.S. et améliorer leur accueil par les structures existantes.
 - **indicateur** : *Nombre d'accueils de créateurs d'entreprises par les structures*

3. REUSSITE EDUCATIVE

La thématique « Réussite Educative » est abordée de manière spécifique dans la seconde partie. Cependant les objectifs communs suivants seront à décliner dans les actions de réussite éducative :

- **Objectif 1** : Favoriser l'accueil à l'école et la réussite scolaire des jeunes primo-arrivants.

- **Objectif 2** : Veiller à éviter les discriminations quant à l'orientation et à l'accès aux stages en entreprises des jeunes filles et garçons issus de l'immigration.

- **Objectif 3** : Renforcer la qualification des intervenants dans l'animation-socioculturelle pour améliorer la prise en charge des publics issus des quartiers

4. SANTE

Trois objectifs à l'échelon intercommunal sont fixés dans ce domaine :

- Objectif 1 : Renforcer la prise en compte des problèmes de toxicomanies en consolidant le Dispositif Coordonné d'Intervention en Toxicomanies.
 - **indicateur** : Nombre de bénéficiaires de l'action
- Objectif 2 : Etudier la pertinence de la mise en place d'un Atelier Santé-Ville sur le territoire du C.U.C.S. voire au niveau du Bassin Houiller.
- Objectif 3 : Favoriser l'accès à la santé pour les immigrés (particulièrement les immigrés vieillissants et les femmes).

5. CITOYENNETE ET PREVENTION DE LA DELINQUANCE

Les objectifs dans cette thématique concernent d'une part les Contrats Locaux de Sécurité ainsi que les Conseils Locaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et d'autre part les actions structurantes mises en place dans le cadre du Contrat de Ville. Enfin, il s'agit de préciser les objectifs transversaux relatifs à l'intégration et à la lutte contre les discriminations.

5.1 Les C.L.S. et C.L.S.P.D.

- Objectif 1 : Actualiser le diagnostic local de sécurité du C.L.S.P.D. de Forbach et centrer les actions du C.L.S. sur les territoires prioritaires dans le cadre du C.U.C.S.
- Objectif 2 : Concrétiser dans un premier temps le C.L.S. de Behren-lès-Forbach dans le cadre du C.L.S.P.D. correspondant et mettre en place des coopérations entre les deux C.L.S. (Behren-lès-Forbach et Forbach).
- Objectif 3 : Prendre en compte, à titre de cohérence, dans les actions intercommunales, l'intégralité du territoire de l'Agglomération.
- Objectif 4 : Soutenir l'ingénierie et les acteurs de la prévention de la délinquance.

5.2. Les actions structurantes

- Objectif 1 : Poursuivre la montée en charge de la Maison de Justice et du Droit et consolider son fonctionnement en mutualisant les moyens avec l'Antenne de Justice de Behren-lès-Forbach.
 - **indicateur** : Nombre de bénéficiaires
- Objectif 2 : Pérenniser le dispositif de territorialisation des réponses judiciaires.
 - **indicateur** : Nombre de procédures enregistrées
- Objectif 3 : Lutter contre les violences conjugales et aider les victimes.
 - **indicateur** : Nombre de victimes prises en charge

5.3. Les objectifs transversaux

- Objectif 1 : Valoriser l'apport des immigrés au territoire et à son histoire et communiquer sur la réussite professionnelle des immigrés.
- Objectif 2 : Favoriser la participation des immigrés aux instances de la vie sociale.
- Objectif 3 : Renforcer l'esprit de tolérance en favorisant la connaissance mutuelle des différents groupes présents sur le territoire.

I. LES QUARTIERS

La présente partie traite des objectifs stratégiques prioritaires spécifiques à chaque quartier (catégorie 1 et 2) ou type de quartier (catégorie 3) qui viennent s'ajouter aux objectifs communs et d'agglomération déclinés dans la première partie.

1. BEHREN-LES-FORBACH

Behren-lès-Forbach est inscrite dans de nombreux et importants dispositifs de promotion de la cohésion sociale : Z.F.U., "Ambition Réussite", D.R.E. Elle doit, dans un avenir proche, mettre en œuvre un programme lourd de rénovation urbaine. La stratégie d'intervention dans cette Cité doit principalement veiller à l'articulation de ces dispositifs pour leur donner leur pleine efficacité et conforter leurs effets réciproques.

1.1 Habitat et cadre de vie

- Objectif 1 : Tirer parti des dynamiques de transformations urbaines inscrites dans le projet de requalification urbaine de la ville pour faire levier sur les autres dimensions du projet urbain de cohésion sociale (sociales, éducatives, économiques, santé, citoyenneté).
- Objectif 2 : Continuer et renforcer les actions d'amélioration du cadre de vie en impliquant davantage les habitants.

➤ **indicateur** : *Nombre d'habitants concernés*

1.2. Accès à l'emploi et développement économique :

- Objectif 1 : Mettre à profit le classement en Z.F.U. en favorisant le développement économique et en utilisant pleinement la clause d'embauche locale : prospection des offres, recherche des profils de candidats, formation et activation des clauses d'insertion dans les marchés publics.

➤ **indicateurs** : *Nombre d'embauches d'habitants de la Z.U.S. de la Cité et des Z.U.S. de l'Agglomération*

- Objectif 2 : Mise en place d'un Groupe Solidarité Emploi (G.S.E.).
- Objectif 3 : Appliquer la charte d'insertion dans le cadre du Projet A.N.R.U.

➤ **indicateurs** : *Nombre d'heures travaillées, réservées aux habitants des ZUS*

- **Objectif 4** : Consolider le fonctionnement de la Maison pour l'Emploi et développer une stratégie d'accompagnement vers l'emploi des publics les plus en difficulté du type « coaching ».

➤ **indicateur** : *Nombre de demandeurs d'emploi bénéficiaires*

- **Objectif 5** : Poursuivre et renforcer les actions d'insertion existantes sur le quartier (chantiers d'insertion, chantiers éducatifs, prise en compte des travailleurs handicapés ou personnes marginalisées).

➤ **indicateur** : *Nombre de demandeurs d'emploi bénéficiaires*

1.3. Réussite éducative :

- **Objectif 1** : Accompagner la montée en charge du Dispositif de Réussite Educative et notamment intensifier le partenariat avec les acteurs institutionnels.

➤ **indicateur** : *Nombre d'enfants et d'adolescents repérés et suivis*

- **Objectif 2** : Soutenir les actions concourant aux objectifs de la réussite éducative et notamment celles inscrites au Contrat Educatif Local (actions sportives, culturelles, de loisir et soutien à la fonction parentale).

- **Objectif 3** : Accompagner la création d'une Ecole de la Deuxième Chance à l'échelle du Bassin.

1.4. Citoyenneté et prévention de la délinquance :

- **Objectif 1** : Actualiser le diagnostic local de sécurité et concrétiser le Contrat Local de Sécurité.

- **Objectif 2** : Prendre en charge les jeunes majeurs dans le cadre de la prévention des violences urbaines et des conduites à risques.

➤ **indicateur** : *Nombre de majeurs ciblés*

- **Objectif 3** : Prévenir les violences urbaines et les conduites à risques des mineurs (notamment violences scolaires) : sensibilisation aux risques liés aux actes de violence urbaine, visite d'établissements pénitentiaires ...

➤ **indicateur** : *Nombre de mineurs ciblés*

- **Objectif 4** : Consolider le partenariat Maison de Justice et du Droit/Antenne de Justice.

- **Objectif 5** : Mettre en œuvre le programme d'action élaboré dans le cadre du Plan Local de Prévention (Cellule de veille voire G.L.T.D., accompagnement renforcé vers l'emploi et mise en place de chantiers éducatifs).

- **Objectif 6** : Redynamiser et réorganiser le fonctionnement de l'Equipe de Médiation Sociale.

- **Objectif 7** : Rendre cohérente la démarche O.V.V.V. entre la prévention spécialisée et l'animation socio-culturelle et assurer une couverture complète sur l'année des périodes de vacances scolaires.

➤ **indicateur** : *Nombre de bénéficiaires*

- **Objectif 8** : Mettre en place des actions d'intégration sociale innovantes en direction des femmes (sensibilisation à la langue, image de soi, activités sportives et de loisir).

➤ **indicateurs** : *Nombre de projets souhaités*
Nombre d'habitants mobilisés

- **Objectif 9** : Soutenir les micro-projets impliquant les habitants (conférences-débats, manifestations culturelles, éducation à la citoyenneté).

➤ **indicateur** : *Nombre de femmes bénéficiaires*

2. **THEDING**

La Cité de Thédning est adjacente à celle de Farébersviller et constitue avec celle-ci un tout indissociable. Malgré la séparation de Thédning et Farébersviller en deux C.U.C.S. différents, la stratégie d'intervention dans la Cité de Thédning doit être totalement coordonnée à celle développée sur Farébersviller.

2.1. Habitat et cadre de vie

- **Objectif 1** : Elaborer en partenariat avec la Ville de Farébersviller un Projet de Rénovation Urbaine.
- **Objectif 2** : Mettre en place des actions d'amélioration du cadre de vie et de gestion urbaine de proximité dans le cadre de l'insertion (du type Régie de Quartier).

2.2. Accès à l'emploi et développement économique

- **Objectif 1** : Intégrer les équipements et les structures d'insertion existant à Farébersviller.
- **Objectif 2** : Développer des actions d'insertion par l'économie spécifiques au quartier-sud (Chantiers d'insertion ou éducatifs).

2.3. Réussite éducative

- **Objectif 1** : S'associer à la mise en place d'un Dispositif de Réussite Educative sur la Cité en relation avec Farébersviller.
- **Objectif 2** : Soutenir les actions concourant aux objectifs de la réussite éducative et notamment celles initiées dans le cadre du Contrat Educatif Local intercommunal.

2.4. Citoyenneté et prévention de la délinquance :

- **Objectif 1** : Intégrer la dynamique de prévention de la délinquance de l'Agglomération de Forbach tout en maintenant une collaboration forte avec Farébersviller (Contrat Local de Sécurité).
- **Objectif 2** : Mettre en œuvre le programme d'action élaboré dans le cadre du Plan Local de Prévention (Cellule de veille voire G.L.T.D. en relation avec Farébersviller, accompagnement renforcé vers l'emploi et mise en place de chantiers éducatifs).

- Objectif 3 : Poursuivre le partenariat entre la Prévention Spécialisée et l'Animation socio-culturelle dans le cadre des O.V.V.V. et assurer une couverture complète sur l'année des périodes de vacances scolaires.

3. FORBACH

Les quartiers sensibles de Forbach sont entrés dans une dynamique de régulation positive. La stratégie globale d'intervention vise à conforter cette stabilisation par une consolidation des actions entreprises et un traitement ponctuel de certains quartiers d'habitat en rénovation comme le Kobenberg.

3.1. Habitat et cadre de vie

- Objectif 1 : Tirer parti des dynamiques de transformations urbaines inscrites dans le projet A.N.R.U. du Kobenberg pour faire levier sur les autres dimensions du projet urbain de cohésion sociale (sociales, éducatives, économiques, santé, citoyenneté).
- Objectif 2 : Continuer et renforcer les actions d'amélioration du cadre de vie en impliquant davantage les habitants dans la gestion urbaine de proximité (tous quartiers).
- Objectif 3 : Etudier les possibilités de mise en place d'actions de rénovation urbaine au Wiesberg.

3.2. Accès à l'emploi et développement économique

- Objectif 1 : Mise en place d'un groupe solidarité emploi (à l'échelle de la ville).
- Objectif 2 : Appliquer la charte d'insertion dans le cadre du Projet A.N.R.U.

➤ **indicateur : Nombre d'heures effectuées par les demandeurs d'emploi de la Z.U.S.**

- Objectif 3 : Poursuivre les actions d'insertion existantes sur les quartiers (chantiers d'insertion, chantiers éducatifs).

3.3. Réussite éducative

- Objectif 1 : Mettre en place un Dispositif de Réussite Educative en complément des actions du Réseau "Ambition-Réussite".
- Objectif 2 : Soutenir les actions concourant aux objectifs de la réussite éducative.

3.4. Citoyenneté et prévention de la délinquance

- Objectif 1 : Actualiser le diagnostic local de sécurité et prioriser les actions du Contrat Local de Sécurité menées sur les territoires les plus sensibles du Contrat Urbain.
- Objectif 2 : Poursuivre le programme d'action élaboré dans le cadre du Plan Local de Prévention (chantier Wiesberg, G.L.T.D., actions de prévention des violences urbaines, accompagnement renforcé vers l'emploi et mise en place de chantiers éducatifs).

- Objectif 3 : Prendre en charge les jeunes majeurs dans le cadre de la prévention des violences urbaines et des conduites à risques.

➤ indicateur : **Nombre de majeurs suivis**

- Objectif 4 : Prévenir les violences urbaines et les conduites à risques des mineurs (notamment violences scolaires).

➤ indicateur : **Nombre de mineurs suivis**

- Objectif 5 : Rendre cohérente la démarche O.V.V.V. entre la prévention spécialisée et l'animation socio-culturelle et assurer une couverture complète sur l'année des périodes de vacances scolaires.

4. COCHEREN / PETITE-ROSSELLE / STIRING-WENDEL

Ces communes ayant des quartiers présentant des difficultés moindres, c'est prioritairement les actions de prévention de la délinquance et de socialisation qui sont privilégiées.

- Objectif 1 : S'associer à la dynamique intercommunale de prévention de la délinquance et des actions structurantes menées à l'échelle de l'Agglomération.
- Objectif 2 : Poursuivre les politiques d'insertion initiées dans le cadre du Contrat de Ville (Chantiers d'insertion notamment) et envisager un renforcement de celles-ci.
- Objectif 3 : Développer des actions dans le cadre des O.V.V.V. en s'associant au besoin avec les équipes oeuvrant dans les quartiers en Z.U.S.
- Objectif 4 : Prévenir la marginalisation des publics ne vivant pas dans des quartiers en Zones Urbaines Sensibles mais rencontrant de réelles difficultés d'insertion sociale.
- Objectif 5 : Mettre en place des actions concourant aux objectifs de la Réussite Educative.

QUATRIEME PARTIE : PILOTAGE POLITIQUE ET TECHNIQUE

I. LE PILOTAGE POLITIQUE

Le pilotage politique est en charge des orientations stratégiques. Il s'effectue au travers d'une instance, le Comité de Pilotage politique, réunissant le Sous-Préfet, le Président de l'E.P.C.I., les Maires, les Présidents du Conseil Général et du Conseil Régional ainsi que les représentants des principaux partenaires (A.C.S.é., Caisse d'Allocations Familiales, etc.).

Le Comité de Pilotage est garant de la cohérence d'ensemble du projet. Pour cela, il :

- met en œuvre le plan d'action stratégique du Projet Urbain de Cohésion Sociale
- définit et mobilise les moyens des différents partenaires pour mener à bien le projet de territoire
- mandate la conduite de projet et l'instance technique de mise en œuvre et de suivi du projet
- assure l'organisation des différentes coordinations techniques
- veille à l'articulation du projet avec les autres outils de programmation et de planification du territoire (P.L.H., S.C.O.T., etc.)
- procède aux arbitrages politiques et financiers

Son travail est préparé en amont par un Comité Technique réunissant les représentants des directions techniques concernées ainsi que les chargés de mission thématiques.

II. LE PILOTAGE TECHNIQUE

Le pilotage technique est assuré par une Direction de Projet, mandatée par le Comité de Pilotage Politique, pour animer et suivre la mise en œuvre du C.U.C.S. Elle doit mettre en cohérence les actions menées par les différents acteurs (Services de l'Etat, Collectivités, Associations, etc.).

La Direction de Projet est composée d'un Chargé de Mission co-mandaté employé par l'E.P.C.I. et appuyé par des référents techniques au niveau des Communes. Elle est directement rattachée à la Direction Générale de l'E.P.C.I.. Celui-ci met à disposition un temps plein de secrétariat pour la gestion globale du C.U.C.S. La Commune de Behren-lès-Forbach affecte spécifiquement un agent chargé d'assister le Directeur de Projet dans l'animation des dossiers la concernant dont notamment la coordination du Dispositif de Réussite Educative.

La mission est financée par l'Etat, d'une part, et l'E.P.C.I. ainsi que les communes signataires du Contrat d'autre part. Responsable devant le Comité de Pilotage, la Direction de Projet organise le travail et anime les instances techniques de pilotage et de suivi. Son rôle consiste notamment à la mise en œuvre du Projet Urbain de Cohésion Sociale (P.U.C.S.) dans ses différentes déclinaisons thématiques et territoriales. Elle élabore et vérifie le bon déroulement des programmes d'action à caractère opérationnel, notamment au plan budgétaire. Pour cela, elle favorise les relations entre les différents partenaires.

III. RELATIONS AVEC LES PARTENAIRES

La Maîtrise d'Oeuvre Urbaine et Sociale (M.O.U.S.) assure l'interface entre les partenaires du C.U.C.S., notamment dans l'articulation de leurs actions et de leurs concours à sa réalisation. Elle favorise la coordination des travaux des différents chargés de mission, animateurs de politiques sectorielles spécifiques (A.N.R.U., C.L.S., Z.F.U., E.R.E., A.S.V., etc...).

En particulier, co-mandatée par l'Etat et les collectivités locales partenaires, elle veille à l'implication optimale des politiques sectorielles de l'Etat dans le C.U.C.S. et à la prise en compte par celles-ci de ses objectifs.

Elle bénéficie d'une information directe et transparente sur les divers dispositifs spécifiques mis en oeuvre par l'Etat et à ce titre elle est rendue destinataire des circulaires ou instructions relatives à la Politique de la Ville. Elle participe à l'élaboration et à l'évaluation des applications au sein du C.U.C.S. de ces diverses politiques sectorielles et générales et dans ce cadre fourni aux services de l'Etat les éléments d'information ou d'analyse nécessaires.

Le chargé de mission de la M.O.U.S. dispose, d'une part, d'une liaison télématique permanente avec le Sous-Préfet, d'autre part, d'un bureau commun aux autres chargés de mission des C.U.C.S. conclus dans l'arrondissement au sein de la Sous-Préfecture. Il participe en tant que de besoins aux réunions de coordination et de programmation organisées par le Sous-Préfet. Les politiques de cohésion sociale dépassant le cadre géographique de chaque C.U.C.S. sont collectivement animées par les chargés de mission des trois C.U.C.S. de l'arrondissement, décidant à cet effet de leur organisation interne.

CINQUIEME PARTIE : SIGNATURES DES PARTENAIRES

Fait à Metz, le 2 février 2007

LE PREFET DE LA REGION LORRAINE,
PREFET DE LA MOSELLE,

Pierre-René LEMAS

LE MAIRE DE BEHREN-LES-FORBACH,

Michel OBIEGALA

LE MAIRE DE FORBACH,

Charles STIRNWEISS

LE MAIRE DE STIRING-WENDEL,

Jean-Claude HOLTZ

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION FORBACH Porte de France

Charles STIRNWEISS

LE MAIRE DE COCHEREN

Jean-Bernard MARTIN

LE MAIRE DE PETITE-ROSSELLE,

Roger WALSTER

LE MAIRE DE THEDING,

René HIRTH